

Bruxelles, le 24 octobre 2023
(OR. en)

14280/23

POLMAR 53	MARE 23
POLGEN 145	JAI 1326
POLMIL 271	CSDP/PSDC 709
CYBER 245	CFSP/PESC 1404
HYBRID 71	ENV 1137
RELEX 1190	PECHE 443
COMAR 41	TRANS 422
MAR 125	PROCIV 70

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Conclusions du Conseil sur la stratégie de sûreté maritime de l'UE (SSMUE) révisée et son plan d'action

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil visées en objet, la stratégie de sûreté maritime de l'UE (SSMUE) révisée et son plan d'action, tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil des affaires générales le 24 octobre 2023.

CONCLUSIONS DU CONSEIL

sur la stratégie de sûreté maritime de l'UE (SSMUE) révisée et son plan d'action

Le Conseil de l'Union européenne,

RAPPELANT:

- la stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne du 24 juin 2014¹ et le premier plan d'action du 17 décembre 2014²;
- les conclusions du Conseil sur la révision du plan d'action pour la stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne (SSMUE) du 26 juin 2018³;
- les conclusions du Conseil sur la sûreté maritime du 22 juin 2021⁴;
- les conclusions du Conseil sur la gouvernance internationale des océans du 13 décembre 2022⁵;
- la boussole stratégique en matière de sécurité et de défense — Pour une Union européenne qui protège ses citoyens, ses valeurs et ses intérêts, et qui contribue à la paix et à la sécurité internationales, du 21 mars 2022⁶;
- la communication conjointe de la Commission et du haut représentant sur la mise à jour de la stratégie de sûreté maritime de l'UE et de son plan d'action: "Renforcement de la stratégie de sûreté maritime de l'UE pour faire face à l'évolution des menaces dans le domaine maritime", du 10 mars 2023⁷;

¹ 11205/14

² 17002/14

³ 10494/18

⁴ 9946/21

⁵ 15973/22

⁶ 7371/22

⁷ 7311/23 + ADD 1

1. APPROUVE la stratégie de sûreté maritime de l'UE révisée et son plan d'action, tels qu'ils figurent dans les annexes des présentes conclusions, qui remplacent la stratégie de sûreté maritime de l'UE de 2014 et le plan d'action révisé de 2018 et s'appuient sur les résultats qu'ils ont atteints; la SSMUE et son plan d'action visent à renforcer le rôle régional et international de l'UE et à sécuriser davantage l'accès de l'UE à un domaine maritime de plus en plus disputé, compte tenu notamment des conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;
2. RAPELLE que depuis 2014, la stratégie de sûreté maritime de l'UE et le plan d'action qui l'accompagne constituent le cadre destiné à faire face aux enjeux en matière de sûreté en mer. La stratégie a eu pour effet de resserrer la coopération entre les autorités civiles et militaires, notamment grâce à l'échange d'informations. Elle a contribué à promouvoir une gouvernance en mer fondée sur des règles et a donné un nouvel élan à la coopération internationale. Elle vise à renforcer l'autonomie de l'UE et sa capacité à réagir aux menaces croissantes qui pèsent sur la sûreté maritime, ainsi qu'à améliorer de manière générale l'appréciation de la situation maritime;
3. SOULIGNE que la SSMUE révisée définit le cadre permettant à l'UE d'intensifier son action en vue de préserver ses intérêts en mer et de protéger ses citoyens, ses valeurs et son économie, tout en promouvant les règles internationales et le plein respect des instruments internationaux, en particulier la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM);
4. PRÉCISE que le plan d'action révisé de la SSMUE sera mis en œuvre par l'UE et ses États membres conformément à leurs compétences respectives et en étroite coopération avec les pays et organisations partageant les mêmes valeurs;

5. INVITE tous les acteurs de la mise en œuvre, en particulier les États membres, la Commission et le haut représentant, à travailler ensemble en étroite coopération et, le cas échéant, avec d'autres organes et agences de l'UE, à la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d'action, en s'appuyant sur les réalisations de la SSMUE depuis 2014, en veillant à la cohérence avec les autres politiques sectorielles de l'UE, en utilisant les instruments et actions stratégiques pertinents et en suivant les orientations générales de la boussole stratégique; RAPELLE que le plan d'action est régulièrement réexaminé et mis à jour si nécessaire;
6. DEMANDE que des rapports ciblés et réguliers soient établis sur la mise en œuvre du plan d'action, y compris par l'intermédiaire du groupe "Questions maritimes" (SSMUE), afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques, de renforcer la sensibilisation et le suivi des activités de mise en œuvre, de suivre les progrès, d'évaluer les menaces et les défis et de combler les lacunes éventuelles;
7. INVITE la Commission et le haut représentant à soumettre au Conseil un rapport conjoint sur l'état d'avancement des travaux, accompagné des contributions des États membres trois ans après l'approbation de la stratégie par le Conseil.

Stratégie de sûreté maritime de l'UE révisée

I. INTRODUCTION

La sûreté maritime est vitale pour l'Union européenne (UE) et ses États membres. Ensemble, les États membres de l'UE forment la plus grande zone économique exclusive combinée au monde. L'économie de l'UE dépend dans une large mesure de la sécurité et de la sûreté des océans: plus de 80 % des échanges commerciaux dans le monde se font par voie maritime, environ deux tiers de l'approvisionnement mondial en pétrole et en gaz sont soit extraits en mer, soit transportés par voie maritime¹, et jusqu'à 99 % des flux de données mondiaux sont transmis par câbles sous-marins². Pour garantir une gouvernance efficace des océans, assurer leur protection ainsi que celle des fonds marins et libérer tout le potentiel de l'économie bleue durable³, le domaine maritime mondial doit être sûr.

Depuis 2014, la stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne (SSMUE) et le plan d'action qui l'accompagne⁴ constituent le cadre destiné à faire face aux enjeux en matière de sûreté en mer. La stratégie a eu pour effet de resserrer la coopération entre les autorités civiles et militaires, notamment grâce à l'échange d'informations. Elle a contribué à promouvoir une gouvernance en mer fondée sur des règles et a donné un nouvel élan à la coopération internationale. Elle a également renforcé l'autonomie de l'UE et sa capacité à réagir aux menaces qui pèsent sur la sûreté maritime⁵.

La présente stratégie s'appuie sur la SSMUE de 2014 et la remplace. Elle continue d'être guidée par les principes de la SSMUE de 2014: approche intersectorielle, intégrité fonctionnelle, respect des règles internationales – droit international, droits de l'homme et démocratie et plein respect de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) – et multilatéralisme maritime.

¹ 10729/22

² [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2022/702557/EXPO_IDA\(2022\)702557_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2022/702557/EXPO_IDA(2022)702557_EN.pdf).

³ 8810/21

⁴ 11205/14 et 10494/18

⁵ 9946/21

La présente stratégie tient particulièrement compte de chacun des bassins et sous-bassins maritimes européens, à savoir l'océan Atlantique, la mer Baltique, la mer Noire, la mer Méditerranée, la mer du Nord, ainsi que de l'océan Arctique et des eaux des régions ultrapériphériques⁶. Cependant, du fait que la sûreté maritime dans n'importe quelle partie du monde affecte inévitablement le reste du monde, la portée des intérêts de l'UE en matière de sûreté maritime est mondiale.

L'UE joue un rôle de plus en plus important en tant que garant de la sûreté maritime mondiale, en menant ses propres opérations navales, par exemple Atalanta⁷ et Irini⁸, en mettant en œuvre le concept de présences maritimes coordonnées (PMC)⁹, ainsi qu'en renforçant l'appréciation de la situation maritime et en coopérant avec un large éventail de partenaires extérieurs. En outre, les systèmes opérationnels Copernicus de surveillance maritime et de surveillance des frontières, mis en œuvre par l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), fournissent des observations depuis l'espace, en complément des services de navigation des satellites Galileo.

L'environnement stratégique global connaît des changements radicaux. Compte tenu de la crise climatique et de la dégradation de l'environnement, du développement constant de différentes formes de trafic et de pillage des ressources marines, y compris la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), des menaces pesant sur les infrastructures maritimes critiques et des conséquences de l'agression militaire illégale et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine, une intensification de l'action de l'UE en tant que garant de la sécurité internationale est nécessaire.

⁶ Le domaine maritime de l'UE comprend les eaux territoriales, les zones économiques exclusives et les plateaux continentaux des États membres de l'UE, au sens de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, ainsi que toutes les utilisations légales de l'océan et des mers qui y sont prévues.

⁷ <https://eunavfor.eu/>.

⁸ <https://www.operationirini.eu/>.

⁹ 6256/22 et 6255/22

Sur la base de la boussole stratégique de l'UE en matière de sécurité et de défense, approuvée par le Conseil européen en mars 2022¹⁰, et de la communication conjointe sur la sûreté maritime de mars 2023¹¹, la présente révision de la SSMUE et de son plan d'action vise à faire face aux nouveaux défis. Elle constitue une occasion de faire avancer des solutions durables aux problèmes de sûreté maritime, ainsi que de renforcer encore le rôle de l'UE et de ses États membres au niveau international et de sécuriser davantage l'accès de l'UE à un domaine maritime de plus en plus disputé.

La SSMUE révisée constitue un cadre permettant à l'UE d'intensifier son action en vue de préserver ses intérêts en mer et de protéger ses citoyens, ses valeurs et son économie. L'objectif est de promouvoir la paix et la sûreté au niveau international, ainsi que de préserver le libre cours des échanges commerciaux et la liberté de navigation, tout en respectant le principe de durabilité et en protégeant la biodiversité. L'UE et ses États membres mettront en œuvre la stratégie révisée, conformément à leurs compétences respectives.

II. ÉVOLUTION ET MULTIPLICATION DES MENACES PESANT SUR LA SÛRETÉ MARITIME

La scène géopolitique mondiale a connu des bouleversements importants depuis l'adoption de la stratégie de sûreté maritime de l'UE en 2014, ce qui nécessite de prendre de nouvelles mesures et de renforcer l'action engagée. L'analyse des menaces à l'échelle de l'UE montre que l'UE doit faire face à des menaces et défis toujours plus nombreux, y compris dans le domaine maritime¹². La concurrence stratégique pour le pouvoir et les ressources s'intensifie. Les menaces deviennent de plus en plus complexes et multidimensionnelles, certains États cherchant à redéfinir les principes fondamentaux de l'ordre multilatéral fondé sur des règles, y compris par des violations de la souveraineté nationale et des frontières d'autres pays et par d'autres actions révisionnistes, telles que des actes constituant des violations de la liberté de navigation et des revendications maritimes qui vont à l'encontre du droit international, en particulier la CNUDM. L'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine a marqué le retour de la guerre en Europe. Elle représente un bouleversement de l'environnement stratégique européen, entraînant des retombées négatives sur la sûreté maritime et l'économie européenne, dont les entreprises et citoyens européens subissent les effets.

¹⁰ Boussole stratégique (7371/22).

¹¹ 7311/23 + ADD 1

¹² L'analyse des menaces à l'échelle de l'UE est une analyse complète, fondée sur le renseignement, de l'éventail des menaces et des défis auxquels l'UE est confrontée ou pourrait être confrontée à l'avenir. Elle est régulièrement mise à jour et fournit les informations contextuelles contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la boussole stratégique de l'UE en matière de sécurité et de défense.

La sûreté maritime est sous pression dans de nombreuses régions, notamment en raison de différends territoriaux et maritimes, de la concurrence pour les ressources naturelles et de menaces pesant sur la liberté de navigation et sur les droits de passage inoffensif et en transit. Ces défis génèrent des tensions et de l'instabilité dans les bassins maritimes autour de l'UE.

Les pressions sur la sûreté maritime mondiale se sont également accrues au-delà des bassins européens, notamment dans le golfe de Guinée, le golfe d'Aden, le détroit d'Ormuz, le détroit de Malacca et la mer de Chine méridionale, ce qui pourrait porter préjudice aux intérêts des États membres de l'UE et de leurs partenaires. Certains pays tiers renforcent leur présence ainsi que leurs capacités militaires en mer et en viennent à des actions unilatérales, notamment en recourant à la force contre d'autres pays, ou en menaçant de le faire. Des provocations et des actions unilatérales à l'encontre d'États membres de l'UE ainsi que des violations des droits souverains contraires au droit international sont notamment commises. Ces agissements portent atteinte à l'État de droit et à l'ordre international fondé sur la CNUDM.

La région indo-pacifique, où l'UE compte des régions ultrapériphériques (océan Indien) et des pays et territoires d'outre-mer (Pacifique), est devenue une zone de concurrence géopolitique intense. Les démonstrations de force et les tensions croissantes dans des régions telles que la mer de Chine méridionale et orientale et le détroit de Taïwan compromettent la sûreté et la prospérité mondiales et européennes. Pour que les principales routes maritimes, telles que les détroits de Malacca et de Singapour, la Corne de l'Afrique et l'océan Indien, restent stables et sûres, il est nécessaire que l'UE et ses États membres intensifient leur action en termes de présence, de partenariat et d'initiatives de coopération, conformément à la stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indo-pacifique.

Le changement climatique et la pollution marine vont, selon les prévisions, avoir de graves répercussions à long terme sur la sûreté maritime, notamment une perte de biodiversité, l'épuisement des stocks halieutiques, des inondations des zones côtières et des îles, et la disparition de récifs coralliens, de mangroves et d'autres zones humides¹³. Il est essentiel de mieux comprendre les interactions entre le changement climatique et la dégradation environnementale des zones côtières et maritimes, ainsi que de réduire au minimum, à chaque fois que cela est possible, leurs effets sur la sûreté maritime, y compris en utilisant les recherches ciblées en cours ou en menant de nouvelles. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement démultiplient les risques en augmentant l'instabilité et les inégalités, ce qui exacerbe la criminalité transnationale, la piraterie et les tensions sur les ressources marines. Face à cette situation, l'UE doit adopter une nouvelle approche lui permettant de rendre la société plus résiliente au changement climatique, de protéger la nature et d'enrayer la dégradation des écosystèmes¹⁴. À l'inverse, les lacunes en matière de sûreté maritime peuvent causer des dommages à l'environnement, notamment lorsque l'accès à des sites contaminés est entravé ou que des fonds destinés à la protection écologique sont détournés ou encore lorsque des actes de sabotage sont perpétrés contre des infrastructures maritimes. En outre, l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine a eu des conséquences humaines, économiques, sociales et environnementales dévastatrices, entraînant notamment une perte de biodiversité.

¹³ Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique (2019) et rapport du groupe de travail II, 6^e rapport d'évaluation (2022).

¹⁴ 8219/20

Les attaques perpétrées en 2022 contre les gazoducs Nord Stream en mer Baltique, les présences non autorisées à proximité d'infrastructures maritimes critiques en mer du Nord et les cyberattaques récurrentes ciblant les infrastructures maritimes, notamment dans le contexte de campagnes hybrides, imposent à l'UE de renforcer son action et de protéger plus efficacement ses infrastructures critiques, notamment en développant des technologies innovantes. Le secteur maritime, du fait de son passage au numérique, s'est complexifié et est devenu potentiellement plus vulnérable. Les acteurs malveillants sont de plus en plus susceptibles d'utiliser des moyens informatiques, notamment dans le contexte de campagnes hybrides, pour cibler les infrastructures maritimes, y compris les conduites et câbles sous-marins, les installations liées à l'énergie ainsi que les ports et les navires. La recommandation du Conseil relative à une approche coordonnée à l'échelle de l'Union pour renforcer la résilience des infrastructures critiques¹⁵ souligne la nécessité d'agir. En outre, la recommandation de la Commission relative aux objectifs de l'Union en matière de résilience face aux catastrophes définit des mesures qui peuvent contribuer à améliorer l'état de préparation de l'UE et de ses États membres ainsi que leur capacité à faire face aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine, y compris en mer¹⁶.

Les menaces et les activités illicites, telles que la piraterie et les vols à main armée en mer, la migration irrégulière, la criminalité organisée, y compris le trafic de migrants et la traite des êtres humains, le trafic d'armes et de stupéfiants, le terrorisme, la pêche INN et d'autres activités illégales, telles que l'exploration non autorisée dans les zones économiques exclusives et sur les plateaux continentaux des États membres de l'UE, ainsi que les risques liés aux munitions non explosées (MNE)¹⁷ en mer, constituent toujours des enjeux majeurs dans de nombreuses régions, certaines zones côtières et territoires éloignés de l'UE étant particulièrement vulnérables. Certaines de ces activités illicites peuvent être facilitées lorsque la sûreté des ports et l'appréciation de la situation maritime sont insuffisantes. Des acteurs malveillants peuvent également combiner ces menaces et activités sous forme de menaces hybrides contre l'UE et ses États membres.

¹⁵ JO C 20 du 20.1.2023, p. 1.

¹⁶ 6259/23 et JO C 56 du 15.2.2023, p. 1.

¹⁷ Par munitions non explosées (MNE), on entend les armes explosives (bombes, obus, grenades, mines terrestres, mines navales, armes à sous-munitions et autres munitions) qui n'ont pas explosé et présentent toujours un risque de détonation, parfois plusieurs décennies après leur utilisation ou leur abandon.

III. INTÉRÊTS DE L'UE EN MATIÈRE DE SÛRETÉ MARITIME

Face à l'évolution des menaces pesant sur la sûreté maritime, les intérêts fondamentaux de l'UE sont les suivants:

- assurer la sûreté de l'Union européenne, de ses États membres, de ses citoyens et de ses partenaires;
- préserver la paix et la stabilité à l'échelle mondiale et maintenir des routes maritimes libres et ouvertes pour tous, et à l'abri des menaces posées par les acteurs étatiques et non étatiques;
- respecter le droit international, en particulier la CNUDM en tant que cadre juridique global régissant toutes les activités menées dans les océans, et promouvoir une bonne gouvernance internationale des océans, y compris au moyen de conventions maritimes régionales;
- protéger les ressources naturelles et le milieu marin et gérer les conséquences du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur la sûreté maritime;
- améliorer la résilience des entités critiques et la sécurité des réseaux et des systèmes d'information;
- assurer la résilience et la protection des infrastructures maritimes critiques¹⁸ (à terre et en mer), notamment en s'attaquant aux risques et aux menaces qui découlent du changement climatique ou des investissements directs étrangers;

¹⁸ Par exemple, les conduites et câbles sous-marins, les plateformes logistiques (ports), les installations d'énergie renouvelable en mer, les plateformes pétrolières et gazières en mer, etc.

- renforcer la résilience et la protection des plateformes logistiques, c'est-à-dire des ports, y compris en réduisant les risques liés à la corruption et aux activités illicites;
- protéger les activités économiques en mer, contribuant ainsi à une économie bleue durable (à terre et en mer);
- protéger les frontières extérieures et la sûreté intérieure de l'UE, notamment en luttant contre la traite des êtres humains et d'autres activités illégales, telles que le terrorisme;
- protéger les zones maritimes des États membres de l'UE des activités illégales et non autorisées d'exploration et de forage d'hydrocarbures;
- garantir la capacité d'agir rapidement et efficacement dans le domaine maritime, en adoptant une approche multisectorielle (terre, air, cyberspace et espace extra-atmosphérique);
- assurer la sécurité et la sûreté des gens de mer conformément aux exigences de la convention du travail maritime et d'autres conventions pertinentes de l'Organisation internationale du travail.

IV. RENFORCER LA RÉPONSE DE L'UE

La stratégie de sûreté maritime révisée contribuera à protéger les intérêts de l'UE énumérés ci-dessus contre les menaces toujours plus nombreuses et en perpétuelle évolution qui pèsent sur la sûreté maritime. Pour ce faire, l'UE intensifiera son action dans le cadre de six objectifs stratégiques:

1. intensifier les activités en mer;
2. coopérer avec les partenaires;
3. prendre l'initiative en matière d'appréciation de la situation maritime;
4. gérer les risques et les menaces;
5. renforcer les capacités;
6. éduquer et former.

La SSMUE révisée sera mise en œuvre au moyen d'un plan d'action (voir l'annexe), dans le cadre de l'approche intégrée¹⁹. Pour mettre en œuvre la stratégie, l'UE, en coopération avec ses États membres, aura recours à l'ensemble des politiques, outils et instruments civils et militaires pertinents, et coordonnera les politiques et activités de tous les acteurs concernés aux niveaux européen, national et régional, en renforçant leurs synergies et leurs complémentarités. La stratégie favorisera également un engagement plus cohérent de l'UE dans les conflits et crises extérieurs, ce qui permettra d'améliorer la sûreté de l'UE et de ses citoyens.

¹⁹ L'"approche intégrée à l'égard des conflits et crises extérieurs" s'inspire de la stratégie globale de l'UE de 2016. Elle a été approuvée par les conclusions du Conseil de 2018 sur l'approche intégrée à l'égard des conflits et des crises extérieurs (5413/18). L'approche intégrée constitue le cadre d'une démarche plus cohérente et plus exhaustive de l'UE à l'égard des conflits et des crises extérieurs et promeut la sûreté humaine, renforçant ainsi la sûreté de l'UE et de ses citoyens.

Le plan d'action comprend des mesures spécifiques à chaque bassin maritime autour de l'UE. En outre, les activités menées au titre de la SSMUE devraient tenir compte des stratégies régionales de l'UE²⁰ et des programmes de renforcement des capacités, ainsi que de la coopération avec les pays partenaires. Enfin, la mise en œuvre de la SSMUE devrait favoriser l'inclusion des aspects liés à la sûreté maritime dans toutes les stratégies et initiatives régionales pertinentes ainsi que dans les stratégies macrorégionales, en particulier celles qui concernent les bassins maritimes autour de l'UE.

1. Intensifier les activités en mer

La boussole stratégique de l'UE appelle à renforcer encore l'engagement de l'UE en matière de sûreté maritime. La conduite de déploiements réguliers contribue à prévenir la survenue de nouvelles crises et à gérer les crises en cours. Dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), l'opération Atalanta est déployée dans l'ouest de l'océan Indien depuis 2008. Compte tenu de son bilan positif, cette opération a vu son mandat étendu, passant de la lutte contre la piraterie à une opération de sûreté maritime de plus grande ampleur, avec une zone d'opérations élargie dans le nord-ouest de l'océan Indien, et renforçant encore les liens et les synergies avec la mission européenne de surveillance maritime dans le détroit d'Ormuz (EMASOH)²¹. En Méditerranée, l'opération Irini a pour mission première de faire respecter l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies à la Libye. L'UE contribue ainsi directement à la paix et à la stabilité en Méditerranée, ce qui renforce la sûreté maritime. Conformément à l'approche intégrée, l'UE contribue également à améliorer la sûreté maritime en assurant la formation et le renforcement des capacités de ses partenaires dans le cadre de missions PSDC, telles que les missions de formation de l'Union européenne (EUTM), la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités (EUCAP) en Somalie et la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières (EUBAM) en Libye, en tenant compte des politiques et outils pertinents, notamment le mini-concept sur la gestion des frontières et la sûreté maritime.

²⁰ Tels que la stratégie globale avec l'Afrique (6703/20), la stratégie de l'UE relative au golfe de Guinée (7671/14), la stratégie de l'UE pour la région indo-pacifique (11930/21), la politique arctique de l'UE (12870/21) et la stratégie relative aux régions ultrapériphériques (8781/22).

²¹ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-et-etrangere-de-la-france/la-france-et-l-europe/evenements-et-actualites-lies-a-la-politique-europeenne-de-la-france/actualites-europeennes/article/mission-europeenne-de-surveillance-maritime-dans-le-detroit-d-ormuz-declaration>

En 2021, l'UE a introduit un nouveau concept: les présences maritimes coordonnées (PMC). Ce nouvel outil flexible vise à renforcer l'engagement collectif de l'UE en matière de sûreté maritime en utilisant au mieux les moyens navals des États membres dans des zones présentant un intérêt stratégique pour l'UE. Dans ce contexte, l'UE devrait intensifier son soutien à la lutte contre les activités illégales et illicites en mer, y compris la traite des êtres humains, le trafic de drogue, la piraterie et la pêche INN. Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre des PMC dans le golfe de Guinée et une fois qu'une expérience suffisante aura été acquise dans le nord-ouest de l'océan Indien (y compris en mer Rouge), l'UE pourrait envisager de nouvelles zones d'intérêt maritime dans lesquelles mettre en place ce concept. Ainsi, la désignation de nouvelles zones d'intérêt maritime permettrait à l'UE d'avoir une meilleure appréciation de la situation, de resserrer ses partenariats et de renforcer sa culture stratégique en tant qu'acteur de la sûreté maritime.

La boussole stratégique de l'UE souligne également qu'il importe de veiller à l'état de préparation et à l'interopérabilité des forces navales des États membres de l'UE, et invite l'UE à mener des exercices réels dans tous les domaines. L'UE mettra donc en place un exercice annuel de sûreté maritime faisant intervenir des moyens navals²² afin de renforcer l'état de préparation, de favoriser l'interopérabilité et de faire face à l'évolution des menaces pesant sur la sûreté maritime.

L'UE a mis en place une coopération interservices entre l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECP), l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) et Frontex dans le cadre de l'arrangement de travail tripartite afin de soutenir les autorités nationales de garde-côtes.

²² Exercice faisant intervenir les marines et les autorités chargées de la sûreté maritime du plus grand nombre possible d'États membres afin de renforcer l'état de préparation et les capacités de réaction aux risques et menaces traditionnels, nouveaux et en évolution.

L'AECP mène des plans de déploiement commun coordonnant les États membres dans tous les bassins maritimes bordant l'UE, y compris dans les eaux internationales de l'Atlantique Nord et de la mer Méditerranée pour le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches.

L'AESM épaula la Commission pour mener des inspections de sûreté maritime dans les ports, dans les installations portuaires et sur les navires de l'UE et étudie les moyens d'améliorer la sûreté maritime dans des domaines tels que le transport de passagers ou la cybersécurité. Conformément aux orientations stratégiques relatives à la gestion européenne intégrée des frontières (GEIF)²³, il convient que le système de surveillance des frontières soit en mesure de détecter, d'identifier et, si nécessaire, de retrouver et d'intercepter tous les navires entrant dans les eaux territoriales et de contribuer à assurer la protection et la sauvegarde des personnes en mer, quelles que soient les conditions météorologiques. Les États membres devraient tirer le meilleur parti des capacités de surveillance qu'offre Frontex pour renforcer les capacités nationales et l'appréciation générale de la situation.

Frontex mène des opérations conjointes telles que Indalo, Thémis et Poséidon pour contrôler les frontières extérieures de l'UE afin de lutter contre les migrations irrégulières, de combattre la criminalité transfrontière et de renforcer la coopération européenne sur les fonctions de garde-côtes y compris les recherches et le sauvetage.

L'AECP, l'AESM et Frontex mènent des opérations maritimes polyvalentes pour lutter contre la criminalité transfrontière, y compris le trafic de migrants et la traite des êtres humains, et pour détecter la pollution marine et la pêche illégale, et effectuent d'autres tâches de surveillance dans plusieurs bassins maritimes autour de l'UE. Il convient que l'UE intensifie la réalisation de ces opérations polyvalentes particulièrement importantes.

²³ 9528/22

Les actions clés de l'UE²⁴ en vue d'intensifier les activités en mer dans la présente stratégie sont les suivantes:

- organiser des exercices dans le domaine de la sûreté maritime, y compris des exercices navals annuels de la marine et des garde-côtes des États membres²⁵;
- renforcer des opérations navales existantes de l'UE (Atalanta et Irini) par des moyens navals et aériens de manière à ce qu'elles atteignent les niveaux indiqués dans leurs expressions des besoins interarmées multinationaux;
- envisager de nouvelles zones d'intérêt maritime où mettre en œuvre le concept de PMC, sur la base de l'expérience et des propositions du Service européen pour l'action extérieure;
- intensifier la lutte contre les activités illégales et illicites en mer, y compris le trafic de drogue, dans les zones d'intérêt maritime;
- maintenir et renforcer les inspections de sûreté maritime dans l'UE et traiter la problématique de la cybersécurité et de la sûreté des navires de passagers;
- renforcer la coopération au niveau de l'UE en ce qui concerne les fonctions de garde-côtes en encourageant l'organisation d'opérations maritimes polyvalentes dans plusieurs bassins maritimes autour de l'UE.

²⁴ Les actions clés de l'UE énumérées dans le cadre de chacun des six objectifs spécifiques résument les principaux éléments des actions présentées en détail dans le plan d'action.

²⁵ 7371/22, boussole stratégique.

2. Coopérer avec les partenaires

L'UE a déjà noué des relations et des synergies en matière de sûreté maritime avec des organisations multilatérales et régionales, tant au niveau mondial qu'au niveau régional (par exemple, avec les Nations unies – y compris l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et l'Organisation maritime internationale des Nations unies (OMI) –, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union africaine (UA) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)²⁶) et avec plusieurs pays tiers.

L'UE et ses États membres ont également mis en place une coopération internationale en organisant des dialogues bilatéraux, des escales et des exercices réels, notamment dans la région indo-pacifique, par exemple avec l'Australie, le Japon, l'Inde, l'Indonésie, la République de Corée, Oman et Singapour. Les opérations Atalanta et Irini participent à des mécanismes d'appréciation commune de la situation et d'engagement multilatéral, incluant des conférences SHADE (Shared Awareness and Deconfliction). L'Union européenne apporte également un soutien important à la sûreté maritime dans le cadre de ses actions de coopération au développement, d'aide humanitaire et de soutien à la politique étrangère.

²⁶ La sûreté maritime constitue depuis longtemps une priorité commune pour l'UE et l'ASEAN. La coopération entre les deux régions a porté principalement sur les actions à engager face aux menaces maritimes transnationales telles que la piraterie, la contrebande, l'immigration clandestine, les risques de catastrophe et les effets de la pollution et du changement climatique. L'Union européenne soutient le processus mené par l'ASEAN en vue de l'établissement d'un code de conduite en mer de Chine méridionale efficace et substantiel, qui respecte pleinement la CNUDM et ne porte pas atteinte aux intérêts des tiers.

Dans l'ouest de l'océan Indien, l'UE œuvre en faveur de la mise en place d'une architecture maritime régionale reposant sur des centres d'opération et de fusion d'informations à Madagascar et aux Seychelles, ainsi que sur le code de conduite de Djibouti concernant la répression des actes de piraterie et des vols à main armée à l'encontre des navires dans l'océan Indien occidental et le golfe d'Aden²⁷.

De même, dans le golfe de Guinée, où le concept de PMC a été appliqué avec succès, l'UE soutient les organisations régionales et les États côtiers qui mettent en œuvre leurs propres stratégies de sûreté maritime, en renforçant l'application du droit maritime et la justice, en améliorant la sûreté et la sécurité portuaires et en se préoccupant d'autres questions particulièrement importantes pour les États côtiers, à savoir la pêche INN²⁸. L'UE continuera d'améliorer l'appréciation de la situation maritime et le partage d'informations, y compris d'informations satellitaires, dans le cadre de l'architecture de Yaoundé²⁹. Dans l'ensemble de l'océan Atlantique, l'UE soutient la lutte contre les activités illicites en coopération avec ses partenaires, en particulier la lutte contre le trafic de drogue.

²⁷ Sûreté maritime en Afrique orientale et australe et dans l'océan Indien (MASE), Programme de sûreté des ports et de sécurité de la navigation, Programme régional pour la sûreté maritime dans la zone de la mer Rouge et CRIMARIO.

²⁸ Projet PESCAO avec la participation de l'AECP.

²⁹ Actions SWAIMS, PASSMAR et GOGIN.

Il est nécessaire, dans un contexte géopolitique difficile, que l'UE intensifie sa coopération avec ses partenaires, tant dans son voisinage que dans d'autres zones maritimes d'importance stratégique. Cette coopération revêt une importance particulière depuis l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine. L'UE intensifiera sa coopération avec l'OTAN en matière de sûreté maritime, qui est bien établie, mutuellement bénéfique et dans laquelle les deux parties se renforcent mutuellement, sur la base des résultats obtenus à ce jour dans le cadre des suites données à l'ensemble de propositions communes entériné le 6 décembre 2016 et le 5 décembre 2017 par le Conseil de l'Union européenne et le Conseil de l'Atlantique Nord, conformément à la troisième déclaration conjointe sur la coopération UE-OTAN de janvier 2023 et dans le plein respect des principes d'ouverture et de transparence mutuelles, de réciprocité et d'inclusivité ainsi que d'autonomie décisionnelle des deux organisations. Une UE plus forte et plus capable dans le domaine de la sécurité et de la défense contribuera positivement à la sécurité globale et transatlantique et est complémentaire à l'OTAN, qui reste le fondement de la défense collective pour ses membres. Dans la région indo-pacifique, il convient que l'UE multiplie les échanges d'expériences avec ses partenaires en matière de sûreté maritime dans le cadre du projet "Renforcer la coopération en matière de sûreté en Asie et avec l'Asie" (ESIWA) et des dialogues bilatéraux, et en cherchant à obtenir le statut d'observateur ("partenaire de dialogue") au sein de l'Association des États riverains de l'océan Indien (IORA). L'UE devrait également approfondir sa coopération avec les pays et organisations partageant les mêmes valeurs, y compris avec les enceintes internationales et régionales sur les affaires maritimes.

Les actions clés de l'UE relatives à la coopération internationale dans la présente stratégie sont les suivantes:

- encourager la signature et la ratification des instruments internationaux relatifs à la sûreté maritime, notamment la CNUDM, et promouvoir le respect et le partage des bonnes pratiques avec ses partenaires, dans la mise en œuvre du droit international pertinent en matière de sûreté maritime, dans les enceintes compétentes;
- continuer d'intensifier la coopération entre les services de l'UE et de l'OTAN en matière de sûreté maritime afin de couvrir toutes les questions d'intérêt mutuel dans ce domaine, en s'appuyant sur les trois déclarations conjointes de 2016, 2018 et 2023, y compris en renforçant la coopération opérationnelle, afin d'assurer la cohérence, d'approfondir nos travaux communs sur le renforcement de la sûreté maritime et d'éviter les doubles emplois inutiles;
- approfondir la coopération avec les pays tiers en matière de sûreté maritime, en s'appuyant sur les instruments et initiatives existants, y compris le partage d'informations et les actions de renforcement des capacités, avec les États côtiers dans les bassins maritimes autour de l'UE, notamment dans les Balkans occidentaux, ainsi que dans le voisinage oriental et méridional;
- mener des exercices conjoints de sûreté maritime avec ses partenaires afin de renforcer l'interopérabilité, en plus d'effectuer des escales et patrouilles UE plus fréquentes, en particulier dans la région indo-pacifique, conformément à la boussole stratégique;

- déployer des officiers de liaison de l'UE dans les centres de fusion d'informations maritimes³⁰ dans les zones d'intérêt maritime afin de promouvoir l'échange d'informations et la coopération, y compris en matière de respect du droit, de justice et d'affaires intérieures, entre l'UE et ses partenaires et, le cas échéant, évaluer la faisabilité d'une connexion directe de ces centres de fusion avec les systèmes de surveillance maritime de l'UE concernés;
- chercher à obtenir le statut de "partenaire de dialogue" pour l'UE au sein de l'Association des États riverains de l'océan Indien afin de renforcer le rôle de l'UE en tant que partenaire en matière de sûreté maritime dans la région;
- promouvoir la coopération internationale en matière d'échange d'informations et de surveillance des infrastructures maritimes critiques, y compris les conduites et câbles sous-marins³¹, ainsi qu'en matière de sûreté des navires et des installations portuaires³², en particulier dans les bassins maritimes autour de l'UE.

³⁰ Les centres de fusion d'informations maritimes sont des entités nationales ou régionales qui collectent des informations afin d'améliorer l'appréciation de la situation maritime dans une zone géographique donnée. En 2022, l'UE a déployé son premier officier de liaison au centre de fusion d'informations à Singapour.

³¹ Conformément à la recommandation 2023/C 20/01 du Conseil relative à une approche coordonnée à l'échelle de l'Union pour renforcer la résilience des infrastructures critiques.

³² Conformément au code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires; <https://www.imo.org/fr/OurWork/Security/Pages/SOLAS-XI-2%20ISPS%20Code.aspx>

3. Prendre l'initiative en matière d'appréciation de la situation maritime

L'appréciation de la situation maritime consiste en la prise en compte effective des activités associées au domaine maritime susceptibles d'avoir une incidence sur la sûreté, la sécurité, l'économie ou l'environnement de l'UE et de ses États membres. Établie en tenant compte d'un ensemble de besoins et de droits des utilisateurs clairement définis, une telle appréciation de la situation a pour vocation d'aider les autorités chargées des activités de contrôle et de surveillance à prévenir et à gérer de manière globale tout événement, toute situation ou action ayant trait au domaine maritime de l'UE.

Une bonne appréciation de la situation maritime est essentielle pour permettre aux autorités compétentes de détecter rapidement les menaces changeantes et de plus en plus nombreuses qui pèsent sur l'UE et d'y répondre efficacement. L'UE jouera un rôle moteur dans le domaine de l'appréciation de la situation maritime en améliorant la collecte et l'échange d'informations entre les différents secteurs maritimes³³ et en facilitant le partage d'informations entre les États membres, ce qui permettra d'avoir une image plus précise de la situation maritime. Au niveau international, l'UE poursuivra ses travaux visant à améliorer l'appréciation de la situation maritime des pays partenaires par le partage d'informations et le renforcement des capacités, en particulier dans le golfe de Guinée et dans la région indo-pacifique.

Depuis 2014, l'UE et ses États membres ont réalisé des progrès significatifs dans l'acquisition et l'échange d'informations dans le domaine maritime en développant et en connectant les systèmes sectoriels utilisés par les différentes autorités chargées de la surveillance maritime³⁴. En particulier, l'UE a mis au point l'environnement commun de partage de l'information (CISE)³⁵. Sur la base d'une participation volontaire, le CISE facilitera le partage d'informations en temps réel entre les différentes autorités chargées des fonctions de garde-côtes, y compris les autorités militaires, en les mettant en relation au sein des États membres et entre les États membres. Sur la base du projet de recherche CISE2020 de l'UE, la Commission a lancé en avril 2019 la phase transitoire du CISE, en confiant sa coordination à l'AESM, en étroite coopération avec les États membres³⁶. La Commission, en s'appuyant sur cette phase transitoire, a l'intention de lancer la phase opérationnelle en 2024 avec le soutien de l'AESM.

³³ Les secteurs maritimes comprennent la sécurité et la sûreté du transport maritime, le contrôle de la pêche, la préparation et les interventions en cas de pollution marine, la protection du milieu marin, les douanes, le contrôle aux frontières, l'application générale de la loi et la défense.

³⁴ Par exemple, Eurosur et SafeSeaNet (systèmes opérationnels au niveau de l'UE).

³⁵ 9946/21

³⁶ 11990/19

En matière de défense, le projet de surveillance maritime (MARSUR) soutenu par l'Agence européenne de défense (AED) a été conçu pour permettre aux forces navales des États membres contributeurs d'échanger des informations et des services maritimes opérationnels. Le projet MARSUR apporte une valeur ajoutée opérationnelle et la preuve en est que les États membres de l'UE ont choisi de l'utiliser pour mettre en œuvre le concept de PMC dans le golfe de Guinée et dans le nord-ouest de l'océan Indien. L'AED et les États membres participants travaillent actuellement au renforcement de MARSUR au moyen d'un programme spécifique. Il convient que l'Union, conformément à la boussole stratégique, qui l'invite à renforcer son appréciation de la situation fondée sur le renseignement et ses capacités, tire pleinement parti de toutes les capacités les plus avancées en matière de surveillance maritime (par exemple, les drones, les aéronefs de patrouille, les satellites et les technologies émergentes et de rupture). L'opération ATALANTA, par l'intermédiaire du Centre de sécurité maritime pour la Corne de l'Afrique (MSC-HOA), participe à l'appréciation de la situation maritime en étroite coopération avec le secteur du transport maritime. Le programme spatial de l'UE, par l'intermédiaire de ses composantes telles que Copernicus, Galileo et IRIS³⁷, peut contribuer directement à améliorer l'appréciation de la situation maritime. Le Centre satellitaire de l'UE (CSUE) participe également à l'appréciation de la situation maritime dans le cadre de ses travaux avec la capacité unique d'analyse du renseignement de l'UE, avec la Commission sur Galileo/Copernicus et dans le cadre de sa participation au CISE et à MARSUR. À cet égard, la résilience et la sûreté des moyens spatiaux pertinents sont essentielles pour assurer la continuité des services.

Outre les travaux pertinents de l'AECP, de l'AESM et de Frontex dans le cadre de l'arrangement de travail tripartite, le Forum européen des fonctions de garde-côtes et le Forum des fonctions de garde-côtes de la Méditerranée peuvent contribuer à renforcer l'appréciation de la situation maritime et la coopération opérationnelle grâce à l'échange de bonnes pratiques.

³⁷ https://defence-industry-space.ec.europa.eu/welcome-iris2-infrastructure-resilience-interconnectivity-and-security-satellite-2022-11-17_en

En cas de catastrophe ou d'accident et lorsque les capacités nationales sont dépassées, les États membres de l'UE et les pays tiers peuvent activer le mécanisme de protection civile de l'Union³⁸. Par l'intermédiaire du centre de coordination de la réaction d'urgence³⁹, ils peuvent demander à bénéficier d'une aide, d'une expertise ou d'une analyse de la situation.

L'UE contribue également à renforcer l'appréciation de la situation maritime au niveau international en menant des initiatives spécifiques de renforcement des capacités dans le domaine de la coopération au développement. Dans le cadre du projet "Routes maritimes critiques dans la région indo-pacifique" (CRIMARIO)⁴⁰, des outils spécifiques⁴¹ ont été mis au point pour améliorer l'appréciation de la situation maritime et renforcer la coopération avec et entre les partenaires régionaux. Cette démarche est dans le droit fil de l'engagement plus large de l'UE en matière de sûreté et de défense dans la région indo-pacifique. De même, le projet "Réseau interrégional du golfe de Guinée" (GoGIN)⁴² a permis la création de la plateforme YARIS, un outil de partage d'informations à l'appui de l'"architecture de Yaoundé".

Les actions clés de l'UE relatives à l'appréciation de la situation maritime dans la présente stratégie sont les suivantes:

- veiller à ce que l'environnement commun de partage de l'information devienne opérationnel d'ici la mi-2024, ce qui permettra un échange sécurisé et structuré d'informations classifiées et non classifiées entre les autorités des différents secteurs de la surveillance maritime (civiles et militaires);

³⁸ [Mécanisme de protection civile de l'UE \(europa.eu\)](https://european-civil-protection-mechanism.europa.eu/)

³⁹ [Centre de coordination de la réaction d'urgence \(ERCC\) \(europa.eu\)](https://ercc.europa.eu/)

⁴⁰ La Commission européenne finance CRIMARIO à hauteur de 23 millions d'EUR entre 2015 et 2025.

⁴¹ Les plateformes IORIS et SHARE.IT.

⁴² La Commission européenne finance les projets GOGIN à hauteur de 11,5 millions d'EUR (2016-2023) et GOGIN II à hauteur de 5 millions d'EUR (2023-2025).

- renforcer le réseau d'échange d'informations de surveillance maritime dans le domaine de la défense (MARSUR) en lançant un programme spécifique par l'intermédiaire de l'AED et en renforçant les liens entre MARSUR et CISE;
- tirer parti des investissements réalisés dans le cadre de la politique spatiale de l'UE et continuer à exploiter les capacités disponibles dans le cadre de Copernicus en matière de surveillance maritime, de surveillance du milieu marin et de changement climatique;
- intégrer les technologies spatiales, les systèmes d'aéronefs télépilotes et les stations radar, les aéronefs de patrouille maritime et les moyens en mer avec ou sans équipage grâce à des outils innovants et cyberrésilients pour améliorer l'appréciation de la situation maritime;
- renforcer la surveillance des patrouilleurs côtiers et de haute mer et la compléter par des plateformes navales de pointe mises en réseau numériquement, y compris des plateformes navales sans équipage afin de renforcer les capacités de prévention et de réaction;
- renforcer la communication et la coordination entre les centres nationaux d'opérations maritimes dans l'UE par l'utilisation du CISE et de MARSUR, le cas échéant sur une base régionale, afin de mener et d'améliorer une surveillance maritime intégrée dans les bassins maritimes autour de l'UE;
- renforcer les capacités en matière d'appréciation de la situation maritime des pays partenaires grâce aux projets GoGIN et CRIMARIO, y compris en poursuivant la mise en œuvre des outils d'appréciation de la situation maritime (YARIS, IORIS et SHARE.IT) en coordination avec les services satellitaires Copernicus.

4. Gérer les risques et les menaces

Conformément à la boussole stratégique, l'UE et ses États membres amélioreront leur capacité collective pour défendre leur sûreté et renforcer leur résilience et leur préparation face aux enjeux qui se posent en matière de sûreté maritime, y compris les menaces hybrides et les cybermenaces. Il est nécessaire que l'UE et ses États membres soient en mesure de réagir rapidement, avec des capacités civiles et militaires coordonnées.

La criminalité maritime, y compris la piraterie, le trafic de migrants et les vols à main armée en mer, représentent toujours des enjeux cruciaux dans de nombreuses régions et constituent une menace majeure pour la sûreté maritime, portant atteinte à la liberté de navigation et mettant en péril les principales routes commerciales. En tant que garant de la sûreté maritime mondiale, l'UE reste déterminée à relever ces défis essentiels en matière de sûreté maritime, y compris au moyen de mesures préventives.

La lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement figure parmi les principales priorités politiques de l'UE, lesquelles sont intégrées dans son action extérieure au moyen de nombreuses stratégies thématiques ou géographiques telles que la stratégie "Global Gateway" ou la stratégie pour la coopération dans la région indo-pacifique, ainsi que d'actions de sensibilisation et de diplomatie climatique de l'UE.

L'UE a déjà pris des mesures importantes pour parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050, et elle prendra de nouvelles mesures pour résoudre les problèmes liés au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à la sûreté. Le haut représentant et la Commission ont présenté une communication conjointe sur le lien entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la sécurité et la défense en juin 2023⁴³. Cette communication comprend, entre autres, des propositions d'outils d'évaluation des causes et des conséquences du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur le secteur maritime, sur les infrastructures maritimes, ainsi que sur les caractéristiques naturelles et anthropiques des zones côtières, y compris en ce qui concerne l'alerte rapide, la recherche fondée sur des données probantes et l'imagerie satellitaire (par exemple dans le cadre du programme Copernicus). Dans l'Arctique, les calottes glaciaires sont en train de fondre et la glace de mer est en diminution. En outre, avec l'ouverture graduelle de nouvelles routes maritimes, l'intensification des activités humaines qui va en découler devrait engendrer de nouvelles menaces pour l'environnement et les communautés locales ou aggraver celles existantes. À cet égard, il convient que la communication conjointe intitulée "Un engagement renforcé de l'UE en faveur d'une région arctique pacifique, durable et prospère"⁴⁴ soit mise en œuvre dès que possible, notamment en ce qui concerne le transport maritime à émissions nulles dans l'océan Arctique, l'exploitation minière durable de matières premières critiques et le développement durable des régions arctiques. Les moyens opérant dans la zone arctique devraient disposer de suffisamment de capacités en matière de bris de glace, de recherche et sauvetage, de couverture satellite et de protection des infrastructures maritimes critiques en mer lors de conditions hivernales extrêmes

⁴³ 11283/23

⁴⁴ 12870/21

La protection des infrastructures critiques dans le domaine maritime est une priorité essentielle. Il convient que l'UE agisse en complément des États membres dans le renforcement de la résilience des infrastructures maritimes critiques telles que les conduites ou les câbles sous-marins traversant les espaces maritimes nationaux. L'UE devrait améliorer les évaluations actuelles des risques et menaces sur ces infrastructures afin de se maintenir à jour et les compléter par des options de réaction et des mesures d'atténuation reposant sur une expertise et des capacités transsectorielles ainsi que sur des instruments visant à soutenir le développement des capacités des États membres concernés. Il est impératif de fournir un soutien sans faille aux États membres pour mettre au point des moyens de protection sous-marins, des solutions antidrones et des capacités de réparation. En outre, l'UE devrait continuer à explorer les possibilités de coexistence⁴⁵ des énergies renouvelables en mer avec les activités de défense, comme le préconise la stratégie en faveur des énergies renouvelables en mer⁴⁶.

Les autorités de garde-côtes ont un rôle essentiel dans la mise à disposition de capacités de surveillance, de suivi, de prévention de la criminalité et de gestion du trafic maritime dans le domaine maritime de l'UE. Avec les moyens navals, elles jouent un rôle indispensable en matière de sûreté et de sécurité maritimes, car les autorités de garde-côtes sont souvent en mesure d'agir dans des circonstances ne permettant pas nécessairement l'intervention d'autorités militaires.

Avec la directive sur la résilience des entités critiques⁴⁷ et la directive révisée sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (directive SRI 2)⁴⁸, l'UE est à la pointe du progrès, avec un cadre juridique complet lui permettant d'améliorer à la fois la résilience physique et la cyber-résilience des entités et des infrastructures critiques. L'UE devrait intensifier la coopération dans ce domaine avec des pays tiers partageant les mêmes valeurs et avec des partenaires clés tels que l'OTAN, dans le cadre du dialogue structuré UE-OTAN sur la résilience.

⁴⁵ Conformément à la directive PEM 2014/89/UE.

⁴⁶ 12950/20

⁴⁷ Directive (UE) 2022/2557

⁴⁸ Directive (UE) 2022/2555

L'UE doit également faire face à la problématique posée par l'existence au fond des bassins maritimes autour de l'UE de grandes quantités de munitions non explosées (MNE), et de fuites de munitions chimiques et d'hydrocarbures depuis des épaves datant des première et deuxième guerres mondiales. Ce problème est encore exacerbé par l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné la pose de mines en mer Noire. Le type, la localisation et la quantité de ces munitions sont mal documentés en ce qui concerne certains bassins maritimes, ce qui représente un risque pour la protection des personnes, pour la sécurité et la sûreté maritimes, pour les infrastructures critiques nationales, pour l'environnement (en raison d'éventuels rejets de substances chimiques) et pour les activités de l'économie bleue (par exemple, la construction de sites d'énergie renouvelable en mer ou les activités de pêche). En s'appuyant sur les enseignements tirés des projets existants qui ont fait leurs preuves⁴⁹, l'UE devrait redoubler d'efforts pour résoudre ce problème de manière globale, en améliorant l'appréciation de la situation ainsi que les outils et instruments qui contribueraient à atténuer les risques environnementaux associés aux MNE et à leur élimination. Il sera également primordial d'éliminer en toute sécurité les MNE et les mines immergées en mer Noire, dès que les conditions de sûreté et le contexte politique le permettront.

La sûreté maritime peut également être mise en danger par des acteurs étrangers, en raison tant des risques liés aux investissements directs étrangers dans les infrastructures critiques que de la manipulation de l'information et de l'ingérence de ces acteurs. Ces questions seront traitées au moyen d'instruments et de cadres pertinents; par exemple, les investissements directs étrangers seront filtrés conformément au règlement applicable⁵⁰.

Le partage de données et d'informations sur le milieu marin avec des pays tiers est un aspect essentiel de la coopération. Il ne devrait toutefois se faire que sous réserve d'une évaluation des risques en matière de sûreté.

⁴⁹ Projets de nettoyage de la mer Baltique pour éliminer les armes chimiques et les munitions conventionnelles soutenus par le programme Interreg financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) — [10 ans de coopération Interreg pour nettoyer la mer Baltique des munitions immergées — Interreg mer Baltique \(interreg-baltic.eu\)](#)

⁵⁰ Règlement (UE) 2019/452.

La Commission et les États membres procèdent actuellement à une évaluation des risques en vue d'élaborer des orientations visant à renforcer la sûreté des navires de passagers dans l'UE.

Les actions clés de l'UE relatives à la gestion des risques et des menaces dans la présente stratégie sont les suivantes:

- renforcer la capacité à contribuer à la lutte contre le crime organisé et les menaces internationales et activités illicites graves, y compris dans les zones d'intérêt maritime;
- réaliser régulièrement des exercices réels dans le domaine de la sûreté maritime au niveau de l'UE, axés notamment sur la protection des ports et sur la lutte contre les menaces telles que les cybermenaces et les menaces hybrides, en plus des exercices navals annuels susmentionnés de la marine et des garde-côtes des États membres;
- déployer des moyens et des outils de surveillance (p. ex. RPAS) et veiller à l'utilisation optimale des services spatiaux actuels et futurs (tels que l'observation de la Terre) pour patrouiller et protéger les infrastructures maritimes critiques;
- élaborer des plans de coopération régionale de l'UE pour assurer la surveillance des infrastructures sous-marines et au large;
- établir un cadre cohérent avec les organisations régionales, incluant des mesures concrètes et des financements, pour faire face aux menaces que représentent les MNE, les armes actives et les armes chimiques en mer, avec une surveillance et une élimination actives et efficaces au moyen de technologies innovantes et avec un effet minimal sur l'environnement;

- améliorer l'alerte rapide et la prospective stratégique, notamment par l'utilisation de services spatiaux, concernant les effets du changement climatique, en particulier l'élévation du niveau de la mer, les tempêtes et la dégradation de l'environnement;
- élaborer de nouvelles évaluations des risques, de nouveaux plans d'urgence et de nouveaux plans de rétablissement après sinistre (au niveau de l'UE et au niveau national), et renforcer ceux déjà existants, pour les ports et les infrastructures côtières, ainsi que pour la sûreté des navires de passagers et les chaînes de transport et d'approvisionnement;
- encourager l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs maritimes en ce qui concerne les cybermenaces et continuer à renforcer la cybersécurité des navires au niveau de l'Organisation maritime internationale (OMI);
- améliorer l'appréciation de la situation maritime dans l'Arctique, y compris l'observation spatiale; poursuivre le dialogue avec les États côtiers de l'Arctique au niveau bilatéral et dans les enceintes multilatérales compétentes, le cas échéant, afin de soutenir la mise en œuvre de la politique arctique⁵¹;
- évaluer si les zones maritimes réservées à des activités militaires ou utilisées à cette fin conviennent au déploiement de projets d'énergies renouvelables en mer;
- évaluer les investissements dans les infrastructures maritimes réalisés par des pays et entités non membres de l'UE dans le cadre du mécanisme de coopération mis en place par le règlement relatif au filtrage des investissements directs étrangers.

⁵¹ 12870/21

5. Renforcer les capacités

Afin de promouvoir ses intérêts en matière de sûreté maritime, l'UE devrait accélérer le développement des capacités tant civiles que militaires, en y associant le secteur le cas échéant. La recherche et développement (R&D) sur les aspects civils de la sûreté maritime européenne est incluse dans le pôle "Sécurité civile pour la société" du programme Horizon Europe de l'UE. La R&D, actuelle et à venir, soutiendra le développement des capacités au niveau de l'UE, y compris la protection des infrastructures maritimes critiques, la gestion des menaces sous-marines, la préparation et les interventions en cas de catastrophes anthropiques et naturelles, la sûreté du transport maritime de passagers et la gestion des MNE, avec la participation du secteur, le cas échéant.

Dans le domaine de la sécurité et de la défense, pour garantir une présence plus affirmée de l'Union en mer ainsi que la capacité à projeter de la puissance, il convient que les États membres développent un éventail complet de capacités maritimes, en exploitant pleinement les possibilités de coopération dans le cadre des initiatives et instruments connexes de l'UE⁵². En particulier, les capacités maritimes renforcées devraient s'attacher à assurer la résilience, la compétitivité et le contrôle de l'UE dans toutes les zones du domaine maritime, en cohérence avec l'OTAN, conformément à la boussole stratégique. La révision en cours du plan de développement des capacités⁵³ tient compte, notamment, des enseignements tirés de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine. Par exemple, l'AED étudiera les technologies clés nécessaires à la gestion des essaims de drones maritimes sans équipage et à la protection des infrastructures critiques sur les fonds marins.

⁵² Le plan de développement des capacités, les possibilités de collaboration recensées dans le cadre de l'examen annuel coordonné en matière de défense, la coopération structurée permanente et le Fonds européen de la défense.

⁵³ Le comité directeur de l'AED de juin 2022 a officiellement lancé la révision du plan de développement des capacités.

Comme le préconise la boussole stratégique et conformément à l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD)⁵⁴, les projets nationaux et multinationaux devraient viser à la fois à surmonter la fragmentation des moyens critiques tels que les navires de taille corvette et les systèmes embarqués et à améliorer l'efficacité opérationnelle des différentes plateformes. Plusieurs possibilités de coopération recensées dans les cycles de l'EACD de 2019 à 2022 ont donné lieu à des projets de coopération structurée permanente (CSP) dans des systèmes maritimes sans équipage. Le Fonds européen de la défense⁵⁵ soutiendra les projets de recherche et de développement, par exemple en ce qui concerne l'appréciation de la situation maritime, les capacités de surveillance maritime, la protection des infrastructures maritimes critiques et les capacités sous-marines.

L'UE et ses États membres devraient s'efforcer de renforcer les capacités qui leur permettent de mieux détecter les activités suspectes afin de protéger les infrastructures sous-marines critiques. L'UE et l'OTAN devraient coordonner leurs efforts dans ce domaine, selon les besoins, afin d'assurer la cohérence des résultats lorsque les besoins se chevauchent.

Les actions clés de l'UE en vue de renforcer les capacités dans la présente stratégie sont les suivantes:

- élaborer des exigences et des concepts communs en matière de technologie dans le domaine de la sécurité et de la défense, y compris en ce qui concerne l'appréciation de la situation maritime, tant à la surface que sous l'eau;
- mettre en place des systèmes interopérables sans équipage pour surveiller les infrastructures maritimes critiques, lutter contre les essaims de drones hostiles, etc.;

⁵⁴ Domaine prioritaire "Engins de surface européen de catégorie patrouille".

⁵⁵ L'objectif du FED est de renforcer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'industrie de la défense dans l'UE. Il contribue donc au développement des capacités militaires des États membres.

- renforcer les capacités de lutte contre les mines modernes, par exemple en élaborant un concept européen d'opérations;
- soutenir le développement de capacités communes renforcées d'aéronefs de patrouille maritime;
- mettre en place des exercices conjoints d'essai et d'expérimentation en vue de développer les futures capacités maritimes de pointe.

6. Éduquer et former

Un niveau élevé d'éducation, de compétences et de formation spécialisées est indispensable pour que l'UE soit en mesure de résoudre les problématiques actuelles et futures en matière de sûreté maritime. Pour lutter contre les nouvelles menaces hybrides et cybermenaces, il est nécessaire que les opérateurs disposent de solides compétences numériques et bénéficient de programmes spécifiques de reconversion et de perfectionnement professionnels. Des solutions sous la forme d'échanges entre programmes de formation militaire et de programmes de formation communs entre les marines des États membres de l'UE et entre les différentes institutions renforceront l'interopérabilité et aideront l'Union à réagir aux nouvelles menaces de manière plus efficace, coordonnée et inclusive.

Dans le cadre du manuel pratique sur la coopération européenne relative aux fonctions de garde-côtes, un catalogue de formation a été créé, couvrant tous les cours organisés par les agences de l'UE dans tous les domaines maritimes. Le manuel sera régulièrement mis à jour en fonction des besoins et des évolutions. Le projet, couronné de succès, du réseau européen de formation des fonctions de garde-côtes (ECGFA NET) et la formation harmonisée sur la fonction de garde-côtes devraient se poursuivre, en particulier le programme d'échange, qui associe les pays voisins et la coopération régionale, dans le cadre d'un projet spécifique mis en œuvre par l'AECF en étroite coopération avec l'AESM et Frontex. L'AESM élabore également un cours sur la cybersécurité maritime. Le centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides (Hybrid CoE) organise des cours et des conférences sur les menaces hybrides qui pèsent sur le domaine maritime. Il convient de soutenir l'égalité entre les hommes et les femmes et le renforcement de l'autonomie des femmes dans le secteur de la sûreté maritime de l'UE en favorisant l'accès de ces dernières à un enseignement et à une formation techniques de haut niveau.

Le Collège européen de sécurité et de défense (CESD)⁵⁶ dispense un enseignement et des formations au niveau de l'UE pour le personnel tant civil que militaire afin de promouvoir une compréhension commune des problématiques en matière de sûreté maritime et de sensibiliser au rôle croissant de l'UE dans ce domaine. Avec le soutien du CESD, six écoles navales européennes travaillent actuellement sur le contenu d'une formation navale internationale commune d'une durée d'un semestre.

⁵⁶ Dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), le CESD dispense au niveau de l'UE une formation et un enseignement dans le domaine de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union. Le but est de développer et de promouvoir une compréhension commune de la PSDC parmi le personnel civil et militaire, et de recenser et diffuser, par ses activités de formation, les bonnes pratiques en rapport avec les diverses questions relevant de la PSDC. Ce faisant, le CESD complète les efforts nationaux dans le domaine de la formation et de l'enseignement.

Les actions clés de l'UE relatives à l'éducation et à la formation⁵⁷ dans la présente stratégie sont les suivantes:

- renforcer les compétences en matière de cybersécurité, de lutte contre les menaces hybrides et de sûreté spatiale, en soutenant les formations nouvelles et existantes proposées par diverses institutions universitaires et organes nationaux ou de l'UE compétents, dans le domaine tant civil que militaire;
- mettre en œuvre des programmes de formation spécifiques ouverts aux partenaires de pays tiers pour faire face aux menaces existantes et émergentes qui pèsent sur la sûreté maritime;
- mettre en place un "semestre naval international" dans le cadre de l'initiative européenne relative à l'échange de jeunes officiers (Emilyo)⁵⁸;
- mener des exercices civils/militaires conjoints et interservices sur la base de scénarios impliquant une compétence partagée ou une utilisation partagée des capacités.

⁵⁷ Y compris dans le cadre de l'Année des compétences.

⁵⁸ <http://www.emilyo.eu/>; Emilyo n'est pas lié au programme Erasmus+.

V. OUTILS ET INSTRUMENTS À L'APPUI DE L'ACTION DE L'UE EN MATIÈRE DE SÛRETÉ MARITIME

La stratégie révisée devrait être mise en œuvre dans l'esprit de l'approche intégrée pour maximiser les synergies et fournir des outils et instruments complémentaires de l'UE. On compte parmi ces outils et instruments:

- les projets de R&D en matière de défense du Fonds européen de la défense visant à renforcer les capacités des forces armées des États membres de l'UE;
- la facilité européenne pour la paix en tant que mécanisme de financement hors budget de l'action de l'Union dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune ayant des implications militaires et dans le domaine de la défense;
- les projets de recherche et d'innovation de l'UE en matière de capacités civiles de sûreté maritime, en particulier dans le cadre du pôle 3 "Sécurité civile pour la société" du programme Horizon Europe de l'UE;
- les possibilités offertes par le Fonds pour la sécurité intérieure et l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas pour renforcer les capacités des autorités de garde-côtes des États membres chargées des tâches de maintien de l'ordre et de contrôle en mer;

- les opérations navales de l'UE (opérations ATALANTA et IRINI) et le cadre des présences maritimes coordonnées existantes;
- le mécanisme de protection civile de l'Union, notamment en tirant parti des capacités d'analyse et de réaction et en mettant en œuvre la recommandation de la Commission sur les objectifs en matière de résilience face aux catastrophes;
- le programme de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale soutenant les partenariats internationaux visant à renforcer la sûreté maritime, en particulier l'appréciation de la situation maritime;
- l'instrument d'aide de préadhésion (2021-2027), l'IAP III, compte tenu de son champ d'application et de l'accent mis sur les pays candidats;
- le budget de la politique étrangère et de sécurité commune destiné à financer des missions PSDC civiles;
- le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa) pour financer la surveillance maritime et la coopération en ce qui concerne la fonction de garde-côtes;
- les programmes du Fonds européen de développement régional (FEDER) et Interreg soutenant les investissements dans les régions et territoires côtiers et ultrapériphériques et dans les pays partageant des frontières maritimes avec l'UE.

VI. PROCHAINES ÉTAPES

La Commission et le haut représentant coopéreront avec le Conseil pour mettre en œuvre cette stratégie révisée dans les domaines d'action recensés ci-dessus et détaillés dans le plan d'action, en s'appuyant sur les réalisations de la SSMUE depuis 2014, en utilisant les instruments et politiques existants et en suivant les orientations générales de la boussole stratégique.

Trois ans après l'approbation de la stratégie par le Conseil, la Commission et le haut représentant soumettront au Conseil un rapport conjoint sur l'état d'avancement des travaux, accompagné des contributions des États membres.

Plan d'action révisé de la SSMUE¹

Objectif stratégique 1. Intensifier les activités en mer

Objectifs	Actions		Calendrier <i>Le cas échéant</i>	Acteurs concernés²
1.1. Étendre le rôle et les actions de l'UE dans les bassins maritimes autour de l'UE et outre-mer	Renforcer les opérations navales de la PSDC de l'UE et consolider la mise en œuvre du concept de présences maritimes coordonnées (PMC)			
	1.1.1	Fournir aux opérations navales de la PSDC de l'UE (notamment Atalanta et Irini) les moyens navals et aériens mentionnés dans leurs expressions des besoins interarmées multinationaux (CJSOR)	2025	ÉM, SEAE
	1.1.2	Envisager de nouvelles zones d'intérêt maritime dans lesquelles mettre en place des PMC, sur la base de propositions émanant du SEAE	À partir de 2023	ÉM, SEAE
	Développer la coopération et les synergies entre les initiatives des États membres et celles de l'UE en matière de sûreté			

¹ La stratégie de sûreté maritime de l'UE (SSMUE) sera mise en œuvre au moyen du présent plan d'action, dans le cadre de l'approche intégrée. Elle s'appuiera sur l'ensemble des politiques, outils et instruments civils et militaires de l'UE pertinents, et coordonnera les politiques et les activités de tous les acteurs concernés aux niveaux européen, régional et national, en renforçant leurs synergies et leurs complémentarités. Elle favorisera également un engagement plus cohérent de l'UE dans les conflits et les crises extérieurs, ce qui permettra d'améliorer la sécurité de l'UE et de ses citoyens.

² Les acteurs concernés mentionnés dans le présent plan d'action apporteront leur contribution en fonction de leurs compétences, responsabilités et mandats respectifs. Les agences de l'UE mentionnées dans le présent plan d'action sont identifiées comme des acteurs dans le cadre des différentes actions. Tout rôle qui leur est assigné est sans préjudice des procédures et décisions de leurs conseils d'administration respectifs en ce qui concerne leur contribution à ces actions. D'autres agences compétentes de l'UE peuvent également être invitées par la Commission ou les États membres à collaborer à la mise en œuvre du plan d'action. Les agences participeront aux travaux internationaux par l'intermédiaire des services de l'UE concernés (les "DG de tutelle").

	maritime			
	1.1.3	Promouvoir de nouvelles synergies entre l'opération Atalanta de l'EUNAVFOR et la mission européenne de surveillance maritime dans le détroit d'Ormuz (EMASoH)	À partir de 2023	ÉM, SEAE
	1.1.4	Renforcer la cohérence et la coordination entre les actions des institutions de l'UE et celles des États membres de l'UE, notamment au moyen des PMC	De manière continue	ÉM, COM, SEAE
	1.1.5	Soutenir les actions menées avec les services de fusion d'Eurosur ainsi que les capacités d'échanges d'informations, telles que celles disponibles grâce au CISE et aux services maritimes intégrés (SMI), et coordonner les activités de surveillance dans les zones situées en amont des frontières	De manière continue	Frontex, AESM
	1.1.6	Soutenir la création de cours pour les opérateurs maritimes (MSOC) dans les États membres en fournissant des formations et un accès aux capacités et aux services d'Eurosur		
	1.1.7	Veiller à ce que l'action de l'UE en mer et à terre soit complémentaire de l'approche intégrée de l'UE en favorisant les liens avec la coopération interservices relative aux fonctions de garde-côtes (arrangement de travail tripartite) et un concept d'opérations maritimes polyvalentes élaboré dans le cadre de la coopération de l'UE relative aux fonctions de garde-côtes et mis en œuvre par les autorités de garde-côtes dans les bassins maritimes concernés	À partir de 2023, de manière continue	ÉM, COM, SEAE, AECF, AESM, Frontex
	1.1.8	Promouvoir les synergies, lorsque cela est approprié et juridiquement réalisable, entre les activités de la PSDC et les concepts d'opérations	À partir de 2023, de	ÉM, COM, SEAE, AECF,

	maritimes polyvalentes élaborés dans le cadre de la coopération interservices relative aux fonctions de garde-côtes	manière continue	AESM, Frontex
Dans les bassins maritimes concernés autour de l'UE			
1.1.9	Organiser des exercices dans le domaine de la sûreté maritime, y compris des exercices navals annuels de la marine et des garde-côtes des États membres, auxquels participent la marine et les autorités chargées de la sûreté maritime du plus grand nombre possible d'États membres, afin de renforcer les capacités de préparation et d'intervention face aux menaces traditionnelles et aux risques et menaces énumérés dans l'objectif stratégique 4	À partir de 2024, sur une base annuelle	ÉM, COM, SEAE (EMUE)
1.1.10	Promouvoir et intégrer la sûreté maritime dans les travaux portant sur les stratégies et les initiatives relatives aux bassins maritimes autour de l'UE et sur les stratégies macrorégionales pertinentes, selon le cas.	À partir de 2023, de manière continue	ÉM, COM, SEAE
Arctique			
1.1.11	Assurer une observation satellitaire suffisante et chercher à fournir des services de communication par satellite (Satcom) et PNS suffisants en ce qui concerne les nouvelles voies maritimes de l'Arctique, notamment au moyen des capacités de Copernicus (dont ses services de surveillance du milieu marin (CMEMS) et de surveillance maritime (CMS) ³), afin d'obtenir une meilleure appréciation de la situation	D'ici 2025	ÉM, COM, AESM
1.1.12	Participer aux travaux du Conseil de l'Arctique et des enceintes associées, le cas échéant	De manière continue	ÉM, SEAE, COM
Atlantique			

³ <https://marine.copernicus.eu/>

	1.1.13	Soutenir les opérations de lutte contre le trafic de drogue en échangeant des informations et en menant des opérations conjointes, notamment dans les pays/ports de départ et les ports et installations portuaires de destination de l'UE, y compris dans la mer des Caraïbes	À partir de 2023, de manière continue	ÉM, COM, MAOC-N, AESM, Europol, Frontex
	1.1.14	Mettre en place une coopération en matière de sûreté maritime avec des partenaires dans tout l'océan Atlantique, y compris des organisations internationales et régionales d'Afrique et des Amériques.	À partir de 2023	ÉM, COM, SEAE
	1.1.15	Recenser et promouvoir les activités régionales de renforcement des capacités maritimes afin d'étendre les programmes existants de renforcement des capacités dans le domaine de la sûreté maritime (par exemple, le processus de Rabat), d'améliorer leur coordination et d'élaborer des initiatives similaires avec les pays partenaires et les organisations régionales.	À partir de 2024, de manière continue	ÉM, SEAE, COM
	1.1.16	Mener des exercices conjoints et effectuer des escales avec des pays côtiers partageant les mêmes valeurs, afin de renforcer le rôle de l'UE en tant qu'acteur de la sûreté maritime à l'échelle mondiale et d'intensifier la coopération en matière de sûreté maritime	De manière continue	ÉM, COM, SEAE
	Mer Baltique			
	1.1.17	Mettre en place un mécanisme associant la Commission, le Conseil des États de la mer Baltique (CEMB) et l'Helcom afin de coordonner les actions scientifiques, les opérations et le partage des données, dans le but de mettre en œuvre un plan d'action pour lutter contre les	À partir de 2023	ÉM, COM, SEAE

		munitions non explosées (MNE) en mer Baltique et contre d'éventuels déversements d'hydrocarbures à la suite de naufrages		
	1.1.18	Mettre au point un outil au niveau régional permettant le partage de données sur les munitions immergées, procéder à une évaluation des risques et déterminer les meilleurs moyens d'éliminer les munitions conventionnelles et chimiques présentes en mer Baltique	À partir de 2023	ÉM, COM, SEAE
	1.1.19	Développer et améliorer des technologies visant à lutter contre les MNE, notamment en associant des entités civiles, et favoriser les liens avec le secteur	À partir de 2024, de manière continue	ÉM, COM, SEAE
	1.1.20	Déployer des efforts supplémentaires, notamment par la mise en place d'une campagne régulière visant à retirer les munitions immergées dans la région de la mer Baltique, dans le cadre d'une réaction globale de l'UE face aux MNE, afin de protéger la vie humaine et le milieu marin, de garantir la sûreté des voies maritimes et de faciliter le développement des activités économiques maritimes	À partir de 2024, de manière continue	ÉM, COM, SEAE
	Mer Noire			
	1.1.21	Renforcer les capacités de réaction coordonnée face à la pollution marine liée aux conflits armés, notamment en élaborant de nouveaux programmes de formation visant à lutter contre la pollution provenant de diverses sources, par exemple les MNE, les mines, les fuites d'hydrocarbures ou les navires coulés, qui pourraient aussi avoir une incidence sur la biodiversité et les écosystèmes, en s'appuyant également sur le programme maritime commun pour la mer Noire et le programme stratégique de recherche et d'innovation pour la mer Noire	À partir de 2023	ÉM, COM, AESM

	1.1.22	S'appuyer sur les capacités existantes du CSUE de l'UE et d'autres services de l'UE et renforcer les capacités actuelles afin de détecter les mines marines, notamment celles déployées dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui présentent un risque pour le transport maritime et la navigation	À partir de 2023	ÉM, COM, CSUE
	Méditerranée			
	1.1.23	Renforcer les capacités des pays partenaires méditerranéens partageant les mêmes valeurs et échanger des informations, le cas échéant, afin de renforcer leur capacité à effectuer des tâches de surveillance maritime, notamment dans le but de détecter et de prévenir les franchissements non autorisés des frontières et les activités criminelles transfrontières	De manière continue	ÉM, COM, SEAE, Frontex
	1.1.24	Renforcer la coordination et les synergies entre l'opération IRINI, EUBAM LIBYA et les agences compétentes de l'UE, afin de permettre la mise en œuvre de l'intégralité du mandat de l'opération IRINI.	À partir de 2023	ÉM, COM, SEAE, Frontex, AESM, CSUE
	1.1.25	Renforcer la coordination entre l'opération IRINI et les partenaires concernés, en utilisant davantage les enceintes d'échange existantes (par exemple, la conférence SHADE MED) et en cherchant à tirer parti des synergies opérationnelles	À partir de 2023	ÉM, SEAE
	1.1.26	Développer des cours de formation et faciliter l'échange d'informations, d'expertise, d'assistance technique, de formation et de bonnes pratiques entre les pays de l'Union pour la Méditerranée (UpM) afin de lutter contre les activités illicites en mer, notamment par l'intermédiaire du forum des fonctions des garde-côtes de la	À partir de 2024, de manière continue	ÉM, COM, Frontex, AESM, AECF

		Méditerranée (MedCFGG) et conformément à la déclaration de l'UpM sur l'économie bleue durable ⁴		
	1.1.27	Recenser et promouvoir les activités régionales de renforcement des capacités maritimes afin d'étendre les programmes existants de renforcement des capacités dans le domaine de la sûreté maritime (par exemple, le processus de Rabat), d'améliorer leur coordination et d'élaborer des initiatives similaires avec les pays partenaires et les organisations régionales.	À partir de 2024, de manière continue	ÉM, SEAE, COM
	1.1.28	Mettre en œuvre les recommandations de la CGPM/le programme d'inspection commune internationale/les projets pilotes visant à améliorer la durabilité des ressources halieutiques, afin de soutenir la lutte contre la pêche INN	De manière continue	ÉM, COM, AACP
	1.1.29	Mener des exercices conjoints et effectuer des escales avec des pays côtiers partageant les mêmes valeurs, afin de renforcer le rôle de l'UE en tant qu'acteur de la sûreté maritime à l'échelle mondiale et d'intensifier la coopération en matière de sûreté maritime	De manière continue	ÉM, COM, SEAE
Mer du Nord				
	1.1.30	Réaliser un exercice complet de cartographie du bassin de la mer du Nord afin de procéder à une évaluation des risques et de déterminer les meilleurs moyens d'éliminer les munitions conventionnelles et chimiques	D'ici à la fin 2025	COM, ÉM
Dans les zones d'intérêt maritime				
	1.1.31	Soutenir davantage la lutte contre les activités illégales et illicites en mer, y compris la traite des êtres humains, le trafic de drogue, la	De manière continue	ÉM, COM, SEAE

⁴ Article 71 de la déclaration de l'UpM sur l'économie bleue durable: "[L]es ministres saluent le rôle actif exercé par le MedCFGG dans le renforcement de la coopération régionale et dans la promotion d'une meilleure compréhension des questions maritimes d'importance mutuelle et d'intérêt commun liées aux fonctions de garde-côtes par-delà les frontières et les secteurs, autant civils que militaires, et invitent le forum à mettre au point des activités de formation et à faciliter davantage l'échange d'informations, d'expertise, d'assistance technique, de formation et de bonnes pratiques pour agir face aux activités illicites en mer."

	piraterie et la pêche INN		
Golfe de Guinée			
1.1.32	Maintenir le soutien à l'architecture de sûreté et de sécurité maritimes de Yaoundé, notamment au moyen du programme du réseau régional d'information du golfe de Guinée (GoGIN), et améliorer l'État de droit et les cadres juridiques nationaux dans la région, notamment au moyen des programmes SWAIMS et PASSMAR en cours, jusqu'à leur achèvement en 2024, puis au moyen du programme régional qui leur succédera en matière de sûreté maritime, ainsi que des programmes GoGIN II et de la plateforme YARIS	De manière continue	ÉM, COM, SEAE, AESM
1.1.33	Renforcer la cohérence entre les actions des institutions de l'UE et des États membres de l'UE, notamment en consolidant les PMC dans le golfe de Guinée	De manière continue	ÉM, SEAE, COM
Indo-Pacifique			
1.1.34	Améliorer les mécanismes de partage des informations et permettre des connexions entre les centres de fusion des informations maritimes en développant et en améliorant l'utilisation de la plateforme IORIS initiée par Crimario et de l'initiative SHARE.IT	De manière continue	ÉM, COM, SEAE
1.1.35	Mener des exercices conjoints et effectuer des escales avec des partenaires de la région indo-pacifique partageant les mêmes valeurs, en utilisant de préférence IORIS comme outil collaboratif	À partir de 2024	ÉM, COM, SEAE
1.1.36	Renforcer la cohérence entre les actions des institutions de l'UE et celles des États membres de l'UE et entre les programmes de renforcement des capacités, notamment au moyen des PMC dans le	À partir de 2023	

		nord-ouest de l'océan Indien		
	1.1.37	Intensifier la coopération dans le domaine de la sûreté maritime avec les organisations internationales et régionales, en particulier l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), notamment en cherchant à obtenir le statut de partenaire de dialogue au sein de l'Association des États riverains de l'océan Indien (IORA)	À partir de 2023	
	1.1.38	Continuer de soutenir l'architecture de sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien mise en place dans le cadre du programme MASE (jusqu'à son achèvement en 2023) et du code de conduite de Djibouti au moyen du prochain programme régional sur la sûreté maritime en Afrique subsaharienne	À partir de 2024	COM, SEAE
	1.1.39	Continuer de promouvoir l'opération EUNAVFOR Atalanta en tant que cadre permettant d'assurer la sûreté maritime dans les limites de son mandat et d'intensifier les activités en mer avec des pays et des organisations partageant les mêmes valeurs, notamment en tenant compte des PMC dans le nord-ouest de l'océan Indien	De manière continue	ÉM, SEAE
1.2 Promouvoir le respect du droit international et la lutte contre les activités illicites en mer	Promouvoir le respect de la CNUDM et d'autres instruments internationaux liés à la sûreté maritime			
	1.2.1	Encourager la signature et la ratification des instruments internationaux relatifs à la sûreté maritime, notamment la CNUDM, et prôner le respect de ces instruments, et favoriser le partage des bonnes pratiques avec les États côtiers et les partenaires dans la mise en œuvre du droit international pertinent en matière de sûreté maritime dans les enceintes compétentes	À partir de 2023, de manière continue	ÉM, COM, SEAE
	1.2.2	Coopérer avec les pays partenaires pour partager les bonnes pratiques	À partir de	ÉM, COM,

	et les mesures visant à instaurer la confiance afin de contribuer à la mise en œuvre du droit international dans les relations avec ces pays partenaires	2023, de manière continue	SEAE
Promouvoir et développer la sûreté maritime sous plusieurs aspects dans les cadres juridiques de l'OMI et de l'UE			
1.2.3	Coopérer avec les pays partenaires pour remédier aux problèmes en matière de sûreté maritime en veillant, par exemple, au respect des instruments juridiques de l'OMI, en particulier pour mettre en œuvre le code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS)	De manière continue	ÉM, COM, AESM
1.2.4	Encourager l'élaboration et la diffusion de lignes directrices MARSEC de la Commission, notamment dans le domaine de la cybersécurité, conformément à la réglementation de l'OMI, afin de promouvoir les fonctions de contrôle de la sûreté des ports et des navires	De manière continue	ÉM, COM, AESM
1.2.5	Veiller à la réalisation d'un nombre suffisant d'inspections de sûreté maritime par la Commission en tant qu'activité annuelle régulière destinée à surveiller l'application de la législation de l'UE en matière de sûreté maritime dans les États membres; continuer à étudier les moyens d'améliorer la sûreté maritime, y compris la cybersécurité, en particulier en ce qui concerne le transport maritime, notamment les navires de passagers	De manière continue	ÉM, COM, AESM
Soutenir la lutte contre la pêche INN conformément à l'approche consolidée de l'UE et aux meilleures pratiques			
1.2.6	Continuer à soutenir les États membres dans le cadre d'opérations conjointes et d'opérations de contrôle de la pêche tout en mettant en œuvre des plans de déploiement commun de l'AECP, afin de permettre l'échange permanent d'informations ainsi que des activités de renseignement et de contrôle planifiées sur la base des résultats des évaluations des risques	De manière continue, en cours	ÉM, COM, AECP

	1.2.7	Promouvoir la coopération interservices, notamment l'échange de données, afin d'améliorer le suivi, le contrôle et la surveillance et d'aider les autorités de l'UE et de pays tiers chargées de la pêche ⁵ (y compris les centres nationaux et régionaux de surveillance des pêches) à faire appliquer la législation régionale et nationale en vigueur	En cours	ÉM, COM, AIECP, AESM, Frontex
	1.2.8	Aider les garde-côtes et les forces navales des États membres à fournir des services dans les zones pertinentes des conventions des ORGP, à garantir la sécurité et la sûreté des gens de mer, des navires de pêche et des flottes (contre la piraterie, par exemple), ainsi qu'à mieux contrôler et éliminer le travail forcé et les violations graves des droits des travailleurs en mer	À partir de 2023, de manière continue	ÉM, COM
	1.2.9	Prendre des mesures pour contrôler et éliminer le travail forcé et les violations graves des droits des travailleurs en mer	À partir de 2023, de manière continue	ÉM, COM
	Renforcer les contrôles aux frontières et lutter contre les activités criminelles transfrontières telles que le trafic de migrants ou de marchandises et la traite des êtres humains, en mettant l'accent sur les régions de l'UE qui sont particulièrement touchées par la pression migratoire, ainsi que contre les activités illégales et non autorisées d'exploration et de forage d'hydrocarbures			
	1.2.10	Élaborer une réponse cohérente et solide permettant de lutter contre l'instrumentalisation des migrations par voie maritime et de décourager, démanteler et poursuivre les réseaux criminels de trafic de migrants et de traite des êtres humains	À partir de 2023	ÉM, COM, SEAE, Frontex, Europol, Eurojust

⁵ Le soutien aux autorités de l'UE et de pays tiers dans le domaine de la pêche relève du mandat de l'AIECP, avec le soutien des autres agences. Le soutien aux autorités de pays tiers chargées de la pêche nécessite une demande spécifique de la part de la Commission européenne.

	1.2.11	Tirer parti de la mise en œuvre intégrale du règlement relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes ⁶ et de la coopération structurée entre les acteurs concernés (Europol, Interpol et l'ONUDC par exemple) et, en vue de soutenir les activités du mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU), améliorer l'analyse des risques afin de recenser les zones maritimes et les ports à surveiller, ainsi que les navires et les aéronefs à suivre, aux fins de la lutte contre les activités transfrontières illicites	À partir de 2024	ÉM, COM, AESM, Frontex
	1.2.12	Créer et tenir à jour un tableau de la situation de l'UE incluant les zones situées en amont des frontières, sur la base de l'échange d'informations, de l'analyse des risques ainsi que de la surveillance proactive et des patrouilles aériennes	À partir de 2024	ÉM, Frontex
	1.2.13	Protéger les zones maritimes des États membres de l'UE des activités illégales et non autorisées d'exploration et de forage d'hydrocarbures et d'autres ressources, conformément au droit international, en particulier la CNUDM.	À partir de 2023, de manière continue	ÉM, SEAE

Objectif stratégique 2. Coopérer avec les partenaires

Objectifs	Actions	Calendrier <i>Le cas échéant</i>	Acteurs concernés
-----------	---------	----------------------------------	-------------------

⁶ Règlement (UE) 2019/1896

2.1 Renforcer la coopération avec des partenaires stratégiques partageant les mêmes valeurs	Renforcer la coopération avec des partenaires stratégiques partageant les mêmes valeurs			
	2.1.1	Accroître la participation de l'UE aux mécanismes SHADE dans le domaine maritime, notamment aux sous-groupes de travail GoG SHADE Participer aux travaux du G7++FOGG (Groupe du G7 des amis du golfe de Guinée) et de ses sous-groupes de travail Participer aux travaux dans le cadre du Code de conduite de Djibouti et de ses sous-groupes de travail	À partir de 2023, de manière continue	ÉM, SEAE, COM
	2.1.2	Renforcer le dialogue et la coopération avec les pays tiers et les partenaires internationaux sur les questions de sûreté maritime d'intérêt commun telles que la surveillance et la protection des infrastructures maritimes critiques	À partir de 2023	ÉM, SEAE, COM
	2.1.3	Aider les pays partenaires à renforcer leurs capacités en matière de gouvernance maritime et d'État de droit, notamment par les procédures d'"aboutissement juridique" ⁷ , ainsi que leurs capacités militaires et navales, y compris par le recours à la facilité européenne pour la paix	À partir de 2023	ÉM, COM, SEAE
	2.1.4	Réaliser des études pour comprendre plus en profondeur combien le monde de l'entreprise et du commerce dépend des principaux ports et des principales lignes de communication maritimes au sein de l'UE et hors de l'UE, et élaborer des formats d'échange avec les principaux acteurs économiques et industriels dont les activités reposent sur les importations et les exportations, ainsi qu'avec les compagnies maritimes, afin de favoriser une compréhension mutuelle de la dépendance à l'égard de la sûreté maritime et des lignes de communication maritimes	À partir de 2023	ÉM, SEAE, COM

⁷ Procédures relatives aux poursuites à l'encontre de suspects impliqués dans la criminalité maritime, en particulier la piraterie et les vols à main armée en mer.

Renforcer la coopération et les interactions opérationnelles avec tous les partenaires en mer				
2.1.5	Déployer des officiers de liaison de l'UE dans les centres régionaux de fusion des informations maritimes dans des zones d'intérêt maritime afin de faciliter l'échange d'informations et la coopération entre l'UE et ses partenaires et, le cas échéant, d'évaluer la faisabilité d'une connexion directe de ces centres de fusion avec les systèmes de surveillance maritime de l'UE concernés	À partir de 2023	ÉM, SEAE	
2.1.6	Encourager l'utilisation de plateformes telles que IORIS et YARIS par les moyens navals des États membres déployés dans les PMC à des fins de communication externe et dans le cadre d'exercices avec les États côtiers et les partenaires	À partir de 2023, de manière continue	ÉM, SEAE, AED	
2.1.7	Mettre en place des outils civils de collaboration entre les opérations maritimes menées par les États membres de l'UE et les agences de l'UE	À partir de 2024	ÉM, COM, SEAE, AED, AESM, Europol, CSUE, Frontex	
Intégrer la sûreté maritime dans les relations avec les pays partenaires et les organisations régionales				
2.1.8	Établir des liens avec les pays partenaires et les organisations régionales en participant à des projets communs liés à la sûreté et à la sécurité maritimes, le cas échéant	À partir de 2023	ÉM, COM, SEAE	
2.1.9	Développer la coopération relative aux fonctions des garde-côtes dans le cadre des arrangements de travail et des accords sur le statut existants ou à venir avec les pays partenaires, notamment pour renforcer la surveillance maritime	À partir de 2023	ÉM, SEAE, Frontex, AESM, AECF	

2.2 Travailler avec des partenaires de pays tiers pour renforcer la surveillance maritime	Travailler avec des partenaires de pays tiers sur des solutions d'interopérabilité pour le partage d'informations de surveillance maritime			
	2.2.1	Maintenir le soutien à l'architecture régionale de sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien	De manière continue	COM, SEAE
	2.2.2	Améliorer l'échange d'informations avec les pays partenaires dans le cadre d'Eurosur et par l'activation de tableaux de situation spécifiques (article 27 du règlement 2.0 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes)	D'ici à la fin 2024	ÉM, COM, SEAE, AED, Frontex
	Renforcer les architectures de sûreté maritime et la coopération interservices dans les bassins maritimes et les zones maritimes présentant un intérêt stratégique			
	2.2.3	Soutenir le renforcement des capacités maritimes et améliorer l'appréciation de la situation maritime dans la région indo-pacifique au moyen de MASE, jusqu'à son achèvement en décembre 2023, puis au moyen du programme régional sur la sûreté maritime qui lui succédera, à partir de 2024, ainsi que du projet CRIMARIO, et notamment la plateforme IORIS	De manière continue	COM, SEAE
	2.2.4	Renforcer les synergies entre les programmes Ecofish et PSP, CRIMARIO et MASE, jusqu'à son achèvement, puis par le biais du programme régional de sûreté maritime qui lui succédera		COM, SEAE
	2.2.5	Soutenir la mise en œuvre de l'architecture de sûreté et de sécurité maritimes de Yaoundé dans la région du golfe de Guinée par l'intermédiaire du réseau GoGIN et de la plateforme YARIS et en coopération avec les partenaires concernés		COM, SEAE

2.3 Renforcer la coopération aux niveaux bilatéral et multilatéral	Renforcer la coopération aux niveaux bilatéral et multilatéral			
	2.3.1	Approfondir la coopération avec l'OTAN en matière de sûreté maritime dans le cadre convenu dans les déclarations conjointes et dans l'ensemble commun de propositions, y compris dans le cadre du dialogue structuré UE-OTAN sur la résilience, dans le plein respect des principes d'ouverture et de transparence mutuelles, de réciprocité et d'inclusivité ainsi que d'autonomie décisionnelle des deux organisations ⁸	À partir de 2023	ÉM, SEAE, AED
	2.3.2	Renforcer la coopération avec l'OMI et les conventions maritimes régionales afin de lutter contre les menaces d'actes illicites intentionnels susceptibles de toucher les navires et les installations portuaires à l'échelle mondiale	À partir de 2024	ÉM, COM, AESM, Helcom, OSPAR, Convention de Barcelone
2.3.3	Renforcer la coopération avec l'ONUDC dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée en mer ou par mer	À partir de 2024	ÉM, SEAE, Frontex	

Objectif stratégique 3. Prendre l'initiative en matière d'appréciation de la situation maritime

Objectifs	Actions	Calendrier <i>Le cas échéant</i>	Acteurs concernés
-----------	---------	----------------------------------	-------------------

⁸ Pour la liste des domaines de coopération, voir le texte de la troisième déclaration conjointe sur la coopération entre l'UE et l'OTAN du 10 janvier 2023 (<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2023/01/10/eu-nato-joint-declaration-10-january-2023/>)

3.1. Améliorer l'appréciation de la situation maritime de l'UE	Assurer un échange d'informations sécurisé et rapide entre tous les secteurs et systèmes concernés dans l'ensemble de l'UE et de l'AELE			
	3.1.1	Lancer la phase opérationnelle du CISE, y compris la mise en œuvre du réseau classifié CISE	À partir de 2024	ÉM, COM, AESM ⁹
	3.1.2	Encourager/inciter certaines autorités militaires et de garde-côtes des États membres à rejoindre la communauté CISE	À partir de 2023, de manière continue	COM, AESM
	3.1.3	Utiliser le CISE pour échanger des informations de surveillance maritime, renforcer la résilience et protéger les infrastructures maritimes critiques (par exemple, câbles sous-marins, conduites et sites d'énergie renouvelable en mer)	À partir de 2024	ÉM, COM, AED, CSUE, AESM
	3.1.4	Envisager l'utilisation du CISE pour échanger des informations dans le cadre de la coopération interservices, en complément des réseaux déjà en place	De manière continue, une fois le CISE opérationnel	ÉM, AECP, AESM, Frontex
	3.1.5	Soutenir la mise en place d'un programme d'appréciation de la situation maritime dans le domaine de la défense, tout en assurant la synchronisation avec les parties prenantes civiles concernées	D'ici 2024	ÉM, AED
	Renforcer le partage d'informations entre les autorités maritimes civiles et militaires			
3.1.6	Renforcer MARSUR et assurer l'échange d'informations opérationnelles entre le réseau MARSUR et le CISE (y compris des informations classifiées et non classifiées)	Fin 2024	COM, AESM, AED, CSUE, ÉM	

⁹ La phase opérationnelle et le calendrier de chacune des actions énumérées dans le présent plan d'action sont subordonnés à l'activation de la tâche, après approbation du conseil d'administration de l'AESM.

	3.1.7	Renforcer la communication et la coordination entre les centres nationaux d'opérations maritimes dans l'UE par l'utilisation du CISE et de MARSUR, le cas échéant sur une base régionale, afin d'effectuer et d'améliorer une surveillance maritime intégrée dans les bassins maritimes autour de l'UE.	De manière continue	ÉM, COM, AED, SEAE (EMUE), AESM
	3.1.8	Renforcer le centre de sécurité maritime - Corne de l'Afrique (MSC-HoA) afin d'améliorer l'appréciation de la situation maritime dans des domaines cruciaux pour le trafic maritime	De manière continue	ÉM, SEAE
	Renforcer la surveillance maritime et l'échange d'informations, en utilisant les capacités spatiales, les RPAS et d'autres technologies émergentes, notamment aux fins de la protection des frontières extérieures de l'UE			
	3.1.9	Permettre l'échange d'informations pertinentes entre les capacités spatiales et les instruments de surveillance maritime, notamment le CISE et MARSUR.	Fin 2024	ÉM, COM, AESM, AED, ESA, CSUE
	3.1.10	Exploiter pleinement les capacités et services actuels et à venir des programmes spatiaux de l'UE, notamment la composante "observation de la Terre" (Copernicus, dont ses services de surveillance du milieu marin (CMEMS) et de surveillance maritime (CMS)), Galileo (et son système de réaction aux menaces) et EGNOS, ainsi qu'IRIS ¹⁰ , y compris aux fins de la surveillance maritime et de la surveillance du milieu marin et du changement climatique	À partir de 2023	ÉM, COM, SEAE, AESM, AECF, CSUE
	3.1.11	Encourager la R&I spatiale pour des applications de surveillance maritime, notamment grâce à la participation d'acteurs clés et de	À partir de 2023	ÉM, COM, AESM,

¹⁰ https://defence-industry-space.ec.europa.eu/welcome-iris2-infrastructure-resilience-interconnectivity-and-security-satellite-2022-11-17_en

		l'industrie, conjointement avec le Centre satellitaire de l'UE et le programme de recherche stratégique en matière de sécurité de Copernicus		Frontex, CSUE
	3.1.12	Améliorer l'intégration des technologies spatiales avec les systèmes d'aéronefs télépilotes ainsi que les stations radar, les aéronefs de patrouille maritime et les moyens en mer (avec ou sans équipage) en utilisant des outils innovants et cyberrésilients	À partir de 2023, de manière continue	ÉM, AESM, Frontex, CSUE
	3.1.13	Renforcer la surveillance par des patrouilleurs côtiers et de haute mer et la compléter par des plateformes navales de pointe mises en réseau numériquement, y compris des plateformes sans équipage, en conformité avec la législation nationale	Projet pilote à mettre en œuvre d'ici 2025	ÉM, COM, SEAE, AED, Frontex
	3.1.14	Recourir systématiquement à des solutions innovantes (technologies et connaissances) issues de la R&I de l'UE dans le domaine de la sécurité civile et portant sur la sûreté maritime financée au titre des appels lancés dans les domaines de la sécurité des frontières et de la sécurité extérieure dans le cadre d'Horizon 2020, ainsi que des appels pertinents dans le cadre d'Horizon Europe	À partir de 2023	ÉM
	3.1.15	Envisager le déploiement de radars stationnaires, de satellites optiques et d'appareils hyperspectraux dans des lieux stratégiques afin, le cas échéant, de mieux détecter et identifier les menaces pesant sur la sûreté maritime	De manière continue	ÉM, AESM, Frontex
	3.1.16	Dans le cadre du forum européen des fonctions de garde-côtes et du forum des fonctions de garde-côtes de la Méditerranée, contribuer à renforcer l'appréciation de la situation maritime et la coopération au sein de l'UE et à l'échelle internationale grâce à l'échange de bonnes pratiques	À partir de 2023	ÉM, SEAE, COM, AECF, AESM, Frontex
	Développement des capacités de surveillance maritime			

	3.1.17	Envisager de développer la conception d'équipements et de systèmes tels qu'une petite mission satellitaire à mettre en œuvre dans le cadre d'une constellation, des réseaux de radars côtiers ou des plateformes semi-fixes sans équipage en mer	À partir de 2023	COM, ÉM
3.2 Travailler avec les partenaires concernés dans les pays tiers sur des solutions d'interopérabilité pour le partage d'informations de surveillance maritime	Travailler avec les partenaires concernés dans les pays tiers sur des solutions d'interopérabilité pour le partage d'informations de surveillance maritime			
	3.2.1	Soutenir le renforcement des capacités maritimes et améliorer l'appréciation de la situation maritime dans la région indo-pacifique au moyen de MASE, jusqu'à son achèvement en décembre 2023, puis au moyen du programme régional sur la sûreté maritime qui lui succédera, à partir de 2024, ainsi que du projet CRIMARIO, et notamment la plateforme IORIS	De manière continue	COM, SEAE
	3.2.2	Soutenir la mise en œuvre de l'architecture de sûreté et de sécurité maritimes de Yaoundé dans la région du golfe de Guinée par l'intermédiaire du réseau GoGIN, et en particulier de la plateforme YARIS	En cours	COM, SEAE
	3.2.3	Soutenir les partenaires de pays tiers partageant les mêmes valeurs au moyen d'images et d'analyses satellites provenant d'agences de l'UE, dans le cadre de projets spécifiques, y compris en ce qui concerne les activités de pêche INN.	En cours	COM, SEAE, AEC, CSUE

Objectif stratégique 4. Gérer les risques et les menaces

Objectifs	Actions	Calendrier <i>Le cas échéant</i>	Acteurs concernés
-----------	---------	-------------------------------------	-------------------

4.1 Poursuivre la sensibilisation aux menaces liées au changement climatique et à la dégradation de l'environnement ainsi que la préparation pour y faire face	4.1.1	Renforcer les capacités de coordination et d'intervention en cas d'incidents et de catastrophes en mer, en tenant dûment compte des systèmes hébergés par l'AESM et du mécanisme de protection civile de l'Union, et en renforçant et/ou en développant une approche intégrée et une réaction rapide pour gérer les incidents maritimes	De manière continue	ÉM, COM, SEAE, AED, AESM
	4.1.2	Améliorer les connaissances sur les effets du changement climatique, de l'élévation du niveau de la mer, des tempêtes et de la dégradation de l'environnement sur la sûreté maritime et lutter contre les risques et menaces qui y sont liés	À partir de 2023, de manière continue	COM, SEAE, ÉM, AED, CSUE
	4.1.3	Renforcer l'appréciation de la situation maritime, les alertes rapides et la prospective stratégique sur les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur la sûreté maritime, notamment en facilitant la collecte et l'échange de données d'observation des océans, après une évaluation des risques	À partir de 2023, de manière continue	COM, SEAE, ÉM, AED, Frontex, CSUE
	4.1.4	Développer la formation et les exercices organisés par les autorités compétentes pour se préparer aux effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur la sûreté maritime et pour y faire face	À partir de 2024, de manière continue	ÉM, COM, SEAE
	4.1.5	Contribuer au développement du jumeau numérique européen de l'océan (JNO européen), dans la perspective de la sûreté maritime, afin de faire face aux effets réciproques de la sûreté maritime et de l'évolution de l'environnement et du climat	À partir de 2024, de manière continue	ÉM, COM
	4.1.6	Envisager de contrer les opérations de navire à navire qui peuvent constituer une attaque hybride	À partir de 2023, de	COM, ÉM, SEAE

			manière continue	
4.2 Accroître la résilience et la protection des infrastructures maritimes critiques (par exemple, les gazoducs, les câbles sous-marins, les ports, les installations énergétiques en mer, les terminaux de GNL et les unités flottantes de stockage et de regazéification)	Renforcer la résilience et la protection des infrastructures maritimes critiques, en tenant compte des spécificités régionales et des niveaux de menace			
	4.2.1	Promouvoir des projets régionaux dans tous les bassins maritimes autour de l'UE afin de renforcer la résilience et la protection des infrastructures maritimes critiques, de manière à préserver la continuité, la disponibilité et la confidentialité des processus tels que la distribution d'énergie, le trafic internet et la circulation des données	À partir de 2023, de manière continue	ÉM, COM, SEAE
	4.2.2	Élaborer des évaluations des risques et des plans d'urgence/de rétablissement après sinistre (au niveau de l'UE/au niveau national) pour les infrastructures maritimes critiques, faisant intervenir tous les acteurs concernés, y compris le secteur privé, et sans préjudice de la directive sur la résilience des entités critiques (en ce qui concerne l'évaluation des risques des entités critiques dans le secteur des transports et le sous-secteur du transport par voie d'eau, par exemple)	À partir de 2023	ÉM, COM, SEAE, EMUE, AED, AESM
	4.2.3	Réaliser des tests de résistance pour les infrastructures maritimes, sur la base de la recommandation du Conseil (doc. 15623/22), en s'appuyant, le cas échéant, sur les normes relatives à la méthodologie des tests de résistance pour les infrastructures critiques élaborées dans le cadre du projet INFRASTRESS	À partir de 2023	ÉM, COM
	4.2.4	Réaliser régulièrement, à grande échelle, des exercices maritimes réels au niveau de l'UE, axés notamment sur la protection des ports et sur la lutte contre les cybermenaces et les menaces hybrides, en	À partir de 2023, de manière	ÉM, COM, SEAE, ECGFF, AED,

		faisant également intervenir le mécanisme de protection civile de l'Union, le cas échéant	continue	Frontex, ENISA
	4.2.5	Intensifier la coopération entre les États membres, avec le soutien des agences compétentes de l'UE, afin d'élaborer un plan régional de surveillance des infrastructures sous-marines et au large, dans le but de dissuader toute action hostile à l'encontre de ces infrastructures. Renforcer la coopération en matière d'évaluation des incidents, la collaboration entre les autorités civiles et militaires, et le partage des moyens et des informations pour la protection des infrastructures sous-marines et au large. Intensifier la coopération dans ce domaine avec des pays tiers et des partenaires clés partageant les mêmes valeurs, tels que l'OTAN, dans le cadre du dialogue structuré UE-OTAN sur la résilience	À partir de 2024	ÉM, COM, AED, AESM
	4.2.6	Développer et déployer, le cas échéant, des navires spécialisés et d'autres moyens (RPAS, imagerie satellitaire) pour effectuer des patrouilles et protéger les infrastructures maritimes critiques, y compris les navires d'exploration polyvalents	Déployer les moyens existants d'ici à la fin 2023. Développer de nouveaux moyens d'ici 2025.	ÉM, AED, CSUE
	4.2.7	Mener des recherches complémentaires sur la protection des infrastructures maritimes critiques, également dans le but de soutenir les recommandations pertinentes de l'EACD	D'ici 2025	ÉM, AED

	4.2.8	Renforcer les compétences des autorités nationales en matière de sûreté des navires et des ports, conformément à la SOLAS, au code ISPS, au règlement (CE) n° 725/2004 ¹¹ et à la directive 2005/65/CE ¹²	À partir de 2023, de manière continue	ÉM, AESM
	4.2.9	Améliorer les mécanismes de partage des informations avec des pays partenaires partageant les mêmes valeurs, le cas échéant, afin de renforcer l'échange d'informations et la surveillance des infrastructures maritimes critiques	À partir de 2023, de manière continue	ÉM, COM, SEAE
4.3 Renforcer la cybersécurité	Évaluer les risques informatiques et définir les mesures de sécurité appropriées			
	4.3.1	Mettre en œuvre des orientations pertinentes à l'intention du secteur maritime, en particulier en ce qui concerne les ports, dans le cadre de la directive SRI 2	À partir de 2024	ÉM, COM
	4.3.2	Poursuivre le développement de capacités communes de cybersurveillance pour les administrations maritimes et les autorités de garde-côtes. Développer la capacité du secteur maritime à faire face aux cybermenaces en encourageant l'échange de bonnes pratiques et l'élaboration d'orientations entre les acteurs du secteur maritime, ainsi qu'en avançant sur les questions liées au cyberspace dans les domaines de la sûreté et de la sécurité au niveau de l'Organisation maritime internationale (OMI)	À partir de 2024	ÉM, COM, AESM, ENISA
	4.3.3	Développer la coopération en matière de cybersécurité dans le	À partir de	ÉM, COM,

¹¹ Règlement (CE) n° 725/2004

¹² Directive 2005/65/CE

		domaine maritime avec des pays tiers partageant les mêmes valeurs, au niveau bilatéral ou multilatéral, notamment dans le but de renforcer la protection des infrastructures maritimes numériques	2023	ENISA
	4.3.4	Améliorer la résilience des administrations maritimes en organisant régulièrement des sessions de formation sur la gestion des crises en matière de cybersécurité, et développer une culture de réaction conjointe aux incidents	À partir de 2024, de manière continue	ÉM, COM, ENISA, AESM, Frontex
	4.3.5	Améliorer les connaissances en matière de cybersécurité et poursuivre l'élaboration d'un exercice complet de cartographie de la cybersécurité dans le transport maritime afin de déterminer les responsabilités dans ce domaine	À partir de 2024	ÉM, COM, AESM, ENISA
4.4 Renforcer la résilience de l'UE et améliorer la réaction face aux ingérences et aux manipulations de l'information, ainsi que face à d'autres menaces hybrides pesant sur la sûreté maritime	Lutter contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères et nationales, et contre d'autres menaces hybrides liées au domaine maritime			
	4.4.1	Mettre en œuvre des contre-discours concernant le secteur maritime, notamment en déléguant aux autorités opérationnelles (commandants opérationnels) les pouvoirs nécessaires pour lutter contre la désinformation et exécuter des contre-actions	À partir de 2023	ÉM, SEAE et opérations navales de l'UE
	4.4.2	Encourager la coopération relative aux fonctions de garde-côtes de l'UE en matière de lutte contre les menaces hybrides dans le domaine maritime, entre autres	À partir de 2023, de manière continue	ÉM, COM, AESM, Frontex

4.5 Évaluer les incidences potentielles sur la sûreté découlant des investissements directs étrangers dans les infrastructures maritimes	4.5.1	Évaluer les investissements dans les infrastructures maritimes réalisés par des entités de pays tiers dans le cadre du mécanisme de coopération de l'UE sur la base du règlement (UE) 2019/452 ¹³	En cours	ÉM, COM
4.6 Élaborer une réaction globale face aux MNE dans les bassins maritimes autour de l'UE	4.6.1	En s'appuyant sur les activités pilotes liées aux MNE menées en mer Baltique, élaborer un plan global pour les bassins maritimes autour de l'UE afin de cartographier le type, la localisation et la quantité de MNE issues des activités militaires, dans la perspective de réduire au minimum leur incidence sur l'environnement, de garantir la sécurité des voies maritimes et de faciliter le développement des activités économiques maritimes. Dans le même temps, recenser les capacités existantes et nécessaires de l'UE et les mécanismes de financement appropriés pour lutter contre les MNE dans les bassins maritimes autour de l'UE	À partir de 2023	ÉM, COM
4.7 Intensifier les actions de préparation pour contrer les actes de terrorisme, les actes illicites, la criminalité maritime, les menaces pour la liberté de navigation et les menaces hybrides	4.7.1	Mettre en œuvre des inspections de sûreté maritime suffisantes et veiller à ce que les navires, les ports et les installations portuaires dans l'UE soient correctement sécurisés et protégés, conformément à la législation applicable aux niveaux international et de l'UE	En cours, sur une base annuelle	ÉM, COM, AESM
	4.7.2	Renforcer les capacités de prévention, de détection et de lutte contre les activités illicites en mer, y compris la piraterie, dans le cadre des PMC et en coopération avec des partenaires stratégiques partageant les mêmes valeurs.	De manière continue	ÉM, SEAE

¹³ Règlement (UE) 2019/452

	4.7.3	Finaliser l'évaluation des risques de la Commission relative à l'amélioration de la sûreté des navires de passagers, afin de trouver des solutions pour contrer les risques et les menaces communs pour la sûreté des navires de passagers dans l'UE	En cours	COM
	4.7.4	Réaliser une étude pour cartographier toutes les infrastructures sous-marines pertinentes, les capacités et les redondances associées, les vulnérabilités, les menaces et les risques pour la disponibilité des services, l'incidence des périodes d'arrêt des câbles sous-marins pour les États membres et l'Union dans son ensemble, ainsi que l'atténuation des risques et les capacités de réparation, et proposer des recommandations visant à garantir une plus grande résilience/redondance, si nécessaire	À partir de 2023	ÉM, COM
4.8 Renforcer la capacité à contribuer à la lutte contre les menaces internationales graves et organisées et les activités illicites afin d'accroître la sécurité intérieure de l'UE	4.8.1	Améliorer et accroître la capacité des États membres, avec le soutien des agences concernées, à prévenir, détecter et combattre les trafics illicites par voie maritime ou en mer (tels que la criminalité environnementale, le trafic d'armes et de stupéfiants, le trafic de migrants et la traite des êtres humains, la pêche INN, etc.), notamment en élaborant des actions dans le cadre de l'EMPACT	À partir de 2023	ÉM, AACP, AESM, Frontex, COM, Europol
	4.8.2	Étudier la possibilité d'utiliser davantage les informations sur les passagers fournies par les opérateurs de transport maritime, compte tenu des règles internationales, européennes et nationales existantes, afin de renforcer la sécurité aux frontières extérieures et au sein de l'UE	À partir de 2023	ÉM, COM, Frontex, Europol
4.9 Limiter les risques pour la sécurité associés au partage de données	4.9.1	Évaluer les risques en fonction de la nature des données partagées et déterminer les ressources et les procédures nécessaires pour gérer ces risques	À partir de 2023	CSUE, SEAE, COM, ÉM

maritimes avec des pays tiers				
-------------------------------	--	--	--	--

Objectif stratégique 5. Renforcer les capacités

Objectifs	Actions		Calendrier <i>Le cas échéant</i>	Acteurs concernés
5.1 Renforcer les capacités en surface	Renforcer les futures capacités en surface et remédier aux lacunes des moyens stratégiques			
	5.1.1	Progresser en ce qui concerne le domaine prioritaire de l'EACD relatif aux engins de surface européens de catégorie patrouille	À partir de 2023	ÉM, AED
	5.1.2	Élaborer des exigences communes en matière de protection des forces à destination des forces navales des États membres de l'UE, en évitant les doubles emplois inutiles	D'ici 2025	ÉM, SEAE (EMUE), AED
	5.1.3	Mettre en place des activités visant à accroître l'efficacité des systèmes de propulsion et de production, de stockage et de gestion de l'énergie ainsi que de la logistique, par la mise en œuvre de nouvelles technologies		
	5.1.4	Soutenir la mobilité militaire maritime en approuvant un arrangement technique applicable aux accords d'autorisation des mouvements transfrontières dans le domaine maritime		
	5.1.5	Élaborer des exigences et des spécifications communes pour les futurs systèmes sans pilote, en veillant à ce que les systèmes soient interopérables		
	5.1.6	Apporter le soutien demandé par les États membres aux projets de CSP, y compris la corvette de patrouille européenne		

	5.1.7	Promouvoir le développement effectif des capacités et l'obtention du premier engin de catégorie corvette de patrouille européenne	À partir de 2023	ÉM, COM
	5.1.8	Promouvoir le développement effectif des capacités d'un navire de surface semi-autonome de taille moyenne avec des charges utiles modulaires de mission	D'ici 2024	ÉM, COM
	5.1.9	Promouvoir le développement des capacités navales à venir, c'est-à-dire des systèmes intelligents fonctionnels pour les futures plateformes navales	D'ici 2025	ÉM, COM
	5.1.10	Promouvoir le développement effectif des capacités d'un engagement naval collaboratif sur la base de la surveillance navale collaborative	D'ici 2026	ÉM, COM
5.2 Renforcer les capacités sous-marines	Améliorer les capacités sous-marines de l'UE, notamment les mesures de lutte contre les mines marines			
	5.2.1	Élaborer un concept d'opération de l'UE pour la lutte contre les mines afin de soutenir le processus décisionnel en faveur de la sûreté de la navigation et de l'exploitation des navires et des systèmes sans équipage, notamment en utilisant les possibilités offertes par les actions de développement et de recherche du Fonds européen de la défense	D'ici 2025	ÉM, COM, AED
	5.2.2	Continuer à développer des projets de CSP ciblés (ATT, DIVEPACK, EUNDC et MAS MCM) et utiliser le soutien apporté par les projets de recherche et de développement collaboratifs et conjoints au titre du Fonds européen de la défense et les projets relevant de son programme précurseur, le programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense (EDIDP).		
5.2.3	Améliorer les capacités de lutte contre les engins sous-marins, notamment en termes de détection, tant sur le plan technologique que sur le plan des procédures	D'ici 2025	ÉM, AED	

	5.2.4	Promouvoir le développement des technologies liées aux moyens sous-marins avec et sans équipage utilisés en collaboration (MUM-T) ou en essaim, ainsi qu'à l'observation, la détection, l'acquisition et les communications sous-marines	À partir de 2023	COM, ÉM
	5.2.5	Encourager les progrès et les solutions technologiques permettant de mettre en place une première phase du concept de lutte contre les mines à distance	D'ici 2024	COM, ÉM
	5.2.6	Promouvoir le développement de capacités visant à sécuriser les infrastructures critiques sur les fonds marins, ainsi que de capacités de lutte contre les technologies sous-marines en essais constituées d'engins sous-marins hétérogènes sans équipage	À partir de 2023	COM, ÉM
	5.2.7	Promouvoir le développement effectif des capacités d'un drone lourd polyvalent nettoyeur de mines	À partir de 2023	COM, ÉM
5.3 Aider les marines et les garde-côtes des États membres de l'UE à développer des technologies critiques et des capacités industrielles	Recenser les technologies et les activités de recherche en réponse aux besoins en matière de capacités, en tenant compte également de l'agenda stratégique général de l'AED			
	5.3.1	Promouvoir la recherche de solutions innovantes en matière de production, de stockage, de gestion et de distribution d'électricité, qui sont nécessaires pour répondre aux besoins énergétiques élevés des nouveaux systèmes	D'ici 2025	ÉM, COM, AED
	5.3.2	Renforcer la collaboration autonome entre les moyens avec et sans équipage utilisés en collaboration (MUM-T), y compris les technologies en essais		
	5.3.3	Assurer la surveillance et la protection de réseaux de communication sous-marins à haut débit, résilients et solides, avec la participation de l'industrie et de pays tiers, le cas échéant		
	5.3.4	Mener des activités de recherche portant sur les technologies de		

		rupture et procéder à leur intégration, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle, des technologies des mégadonnées et des technologies quantiques		
	5.3.5	Mener des activités de recherche et développement concernant une architecture et une infrastructure numériques maritimes communes		
	5.3.6	Accroître l'automatisation des navires en déployant des plateformes et des systèmes automatisés résilients dotés de systèmes d'aide à la décision et d'équipage réduits		
	Recenser les dépendances critiques touchant la base industrielle et technologique de défense de l'UE (BITDE) et y remédier de manière collaborative			
	5.3.7	Par des travaux sur les activités stratégiques clés, encourager la mise en place d'une compréhension commune par les États membres, les institutions de l'UE et les acteurs industriels de la défense en ce qui concerne les carences et les lacunes existantes dans les domaines industriels et technologiques, ainsi que les déficits de compétences qui pourraient compromettre la liberté d'action de l'UE, et mener des activités de sensibilisation à cet égard	En cours	ÉM, AED
	5.3.8	Promouvoir la coopération entre les États membres en développant des projets financés par le Fonds européen de la défense et promouvoir l'acquisition conjointe de capacités navales, notamment grâce aux initiatives de l'UE en matière de défense et avec leur soutien	En cours	ÉM, COM, AED
	Aligner les activités de la marine et des garde-côtes sur les objectifs du pacte vert pour l'Europe			
	5.3.9	Évaluer la possibilité d'une coexistence entre des projets d'énergies renouvelables en mer et les activités de défense en analysant si le	D'ici 2025	ÉM, COM, SEAE, AED

		déploiement de projets d'énergies renouvelables en mer ou d'autres utilisations durables dans des zones maritimes réservées ou utilisées pour des activités militaires est envisageable		
	5.3.10	Développer des technologies renouvelables (carburants renouvelables, moteurs modernisés, électrification, etc.) adaptées à des fins militaires dans le domaine maritime		

Objectif stratégique 6. Éduquer et former

Objectifs	Actions		Calendrier <i>Le cas échéant</i>	Acteurs concernés
6.1 Partager l'éducation, la formation et les compétences entre les secteurs, les États membres et les pays partenaires	6.1.1	S'appuyer sur les travaux menés par les agences (AECF, AESM, Frontex) pour développer les capacités et les formations spécialisées dans le cadre de l'arrangement de travail tripartite afin d'organiser des formations transsectorielles en matière de sûreté maritime portant sur l'application de la loi, les forces armées, le contrôle des frontières, les garde-côtes, la cybersécurité, la protection des infrastructures maritimes critiques, etc.	À partir de 2023	ÉM, AECF, AESM, Frontex, ECGFF
	6.1.2	Promouvoir la participation des femmes à l'éducation et à la formation en matière de sûreté maritime	À partir de 2023	ÉM, COM, SEAE
	6.1.3	Encourager la coopération et la formation, notamment dans le cadre de l'ECGFF, avec les centres agréés par les États membres et l'OTAN, les centres d'excellence, etc., dans le plein respect des principes d'ouverture et de transparence mutuelles, de réciprocité et d'inclusivité ainsi que d'autonomie décisionnelle des deux organisations	À partir de 2023	ÉM, SEAE, AECF, AESM, Frontex

	6.1.4	Envisager la mise en place d'un semestre naval international militaire dans le cadre de l'"initiative européenne relative à l'échange de jeunes officiers" (Emilyo – Erasmus militaire ¹⁴)	À partir de 2023	ÉM, SEAE (CESD)
	6.1.5	Mener des exercices conjoints avec des partenaires de pays tiers afin de renforcer l'interopérabilité	À partir de 2023	ÉM, COM, SEAE
6.2 Tirer parti des travaux réalisés par les agences et les forums	6.2.1	Poursuivre la participation ad hoc à l'exercice Coastex sur la base de la planification des États membres, améliorer et diversifier Coastex et mener régulièrement des activités pertinentes dans les bassins maritimes autour de l'UE	En cours	ÉM, AECP, AESM, Frontex, ECGFF
	6.2.2	Mener des activités de renforcement des capacités tout en mettant en œuvre des opérations maritimes polyvalentes dans certains bassins maritimes autour de l'UE, à la demande des États membres, en s'appuyant sur les travaux de l'AESM, de l'AECP et de Frontex	En cours	ÉM, EFCA, AESM, Frontex
	6.2.3	Partager les enseignements tirés de la mise en œuvre du cadre de certification sectoriel pour les garde-côtes et fournir des orientations, une assistance et un soutien dans la mise en œuvre des bonnes pratiques, y compris en matière de cybersécurité	De manière continue	ÉM, EFCA, AESM, Frontex
6.3. Renforcer les compétences et les programmes en matière de cybersécurité et de lutte	6.3.1	Tirer parti des connaissances et de la formation fournies par le centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides (HCoE Helsinki), y compris son volet "sûreté maritime", en s'appuyant également sur le manuel du HCoE sur les menaces maritimes hybrides ¹⁵	En cours	ÉM, COM, SEAE, HCoE

¹⁴ <http://www.emilyo.eu/>; Emilyo n'est pas lié au programme Erasmus+.

¹⁵ Le manuel du HCoE sert de base pour élaborer des formations pertinentes à l'intention des États participants, des opérateurs de l'UE et de l'OTAN et des décideurs politiques.

contre les menaces hybrides dans le domaine maritime	6.3.2	Renforcer les compétences en matière de cybersécurité, de lutte contre les menaces hybrides et de sûreté spatiale en soutenant des cours de formation ciblés sur les cybercompétences et les compétences numériques dans le domaine maritime	À partir de 2023	ÉM, COM, AESM
	6.3.3	Renforcer les compétences en matière de cybersécurité et de lutte contre les menaces hybrides au moyen de programmes ciblés que les institutions et/ou les autorités compétentes des États membres devront élaborer, en gardant à l'esprit que l'AESM a été chargée par les États membres et la Commission européenne d'élaborer un cours sur la cybersécurité maritime à l'horizon 2023	À partir de 2023	ÉM, COM, AESM
6.4 Renforcement des capacités	6.4.1	Mettre en œuvre des programmes de formation ciblés, y compris dans le cadre de l'ECGFF, ouverts aux partenaires extérieurs à l'UE et aux parties prenantes concernées, y compris le secteur privé, le cas échéant, afin de faire face aux menaces existantes et émergentes qui pèsent sur la sûreté maritime	En cours	ÉM, COM, SEAE, AESM, Frontex, AECP, ECGFF
	6.4.2	Promouvoir des activités d'éducation et de formation dans les pays partenaires afin d'attirer les femmes dans les secteurs concernés, notamment les fonctions de garde-côtes, en associant également les agences compétentes de l'UE et les parties prenantes concernées, y compris le secteur privé, le cas échéant	En cours	ÉM, COM, SEAE, AESM, Frontex, ECGFF
	6.4.3	Poursuivre le développement du semestre naval international militaire, incluant un programme d'échange de jeunes officiers	À partir de 2023	ÉM, SEAE
	6.4.4	Mener des exercices civils/militaires sur la base de scénarios impliquant une compétence partagée ou une utilisation partagée des capacités	À partir de 2023	

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

A

AED: Agence européenne de défense

AECP: Agence européenne de contrôle des pêches

AESM:

Agence européenne pour la sécurité maritime

ASEAN: Association des nations de l'Asie du Sud-Est

ATT: torpille antitorpilles (projet CSP)

B BITDE:

Base industrielle et technologique de défense européenne C

CISE: environnement commun de partage de l'information

CNUDM: convention des Nations unies sur le droit de la mer

Code ISPS: Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires

COM:

services de la Commission européenne Copernicus:

programme européen d'observation de la Terre

CRIMARIO: routes maritimes critiques dans la région indo-pacifique

CSP: Coopération structurée permanente

CSUE: Centre satellitaire de l'Union européenne

D Directive SRI 2:

directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union E

EACD: Examen annuel coordonné en matière de défense

ECGFA: académie européenne des fonctions de garde-côtes
ECGFF: forum européen des fonctions de garde-côtes
EDIRPA: instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes
EGNOS: système européen de navigation par recouvrement géostationnaire
ÉM: États membres
EMPACT: plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles
EMUE: État-major de l'Union européenne
ENISA: Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité
EUBAM Libya: mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye
EUNAVFOR: force navale placée sous la direction de l'Union européenne
Europol: Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs
Eurosur: système européen de surveillance des frontières
F Frontex:
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes G
Galileo:
Système européen de navigation par satellite H
HCoE:
centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides (Helsinki) Helcom:
Commission d'Helsinki – Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique I
Interpol
Organisation internationale de police criminelle IORA:
association des États riverains de l'océan Indien J

JNO européen: Jumeau numérique européen de l'océan

M MAOC-N:

centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue

MARSUR:

projet de défense en matière de surveillance maritime

MAS MCM: systèmes maritimes (semi-)autonomes de lutte contre les mines

MASE: programme pour la sécurité maritime régionale

MDA: appréciation de la situation maritime

MedCGFF: forum des fonctions des garde-côtes de la Méditerranée

MNE:

Munition non explosée MPCU:

Mécanisme de protection civile de l'Union MSOC:

cours pour le personnel opérateur dans le domaine maritime O

OMI:

Organisation maritime internationale ONU:

Nations unies ONUDC:

Office des Nations unies contre la drogue et le crime ORGP:

Organisation régionale de gestion des pêches

OSPAR: Commission Oslo-Paris

OSRA: agenda de recherche stratégique général

OTAN:

Organisation du traité de l'Atlantique Nord P

pêche INN: pêche illicite, non déclarée et non réglementée

PNS: Positionnement, navigation et synchronisation

projet PASSMAR: programme d'appui à la stratégie de sécurité et de sûreté maritimes en Afrique centrale

projet SWAIMS:

projet d'appui à la sûreté maritime intégrée en Afrique de l'Ouest PSDC:

Politique de sécurité et de défense commune R

RPAS:

système d'aéronef télépiloté

R&I:

recherche et innovation S

SEAE: Service européen pour l'action extérieure

SHADE: Shared Awareness and Deconfliction

SOLAS: convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer

SSMUE:

Stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne U

UE: Union européenne

UpM: Union pour la Méditerranée

UNFSA: Accord des Nations unies sur les stocks de poissons

W WeCAPS:

renforcement de la sûreté et de la sécurité des ports d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale United Nations Office on Drugs and Crime

UXO: Unexploded ordnance

W

WeCAPS: Strengthening the security and safety of ports in West and Central Africa